

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N. 13, Rue Lamontagne, Basse-Ville.

PARTIE RELIGIEUSE.

CANADA.

Québec, 7 octobre 1843.

MISSION DE LA COLOMBIE.

LETRE ET JOURNAL DE M. BOLDUCC.

Nous avons annoncé, il y a déjà quelque temps, que MM. Bolduc et Langlois, deux jeunes et zélés missionnaires canadiens, partis de Boston le 12 septembre 1841 pour aller rejoindre leurs compatriotes, MM. Blanchet et Demers, qui travaillent avec tant de succès depuis quelques années à évangéliser les nations sauvages qui habitent les terroirs anglais de la côte Nord-Ouest de l'Amérique, étaient enfin arrivés le 10 septembre 1842 à l'entrée du fleuve Colombie, dans cette intéressante partie des missions du diocèse de Québec, après avoir passé par le cap Horn et séjourné quelque temps au Chili, et aux îles Gambier, Tahiti et Sandwich. Nous avons aussi publié quelques lettres pleines d'intérêt écrites par eux de Valparaiso, de Tahiti et de Honolulu. Un ami de M. Bolduc vient de recevoir de lui, par les mains de Mgr de Juliopolis, vicaire apostolique de la Rivière-Rouge, actuellement à Québec, un journal qu'il a tenu de son voyage depuis son départ de Boston, avec une lettre du 6 mars dernier, dont cet ami a eu la bonté de nous communiquer l'extrait ci-dessous. Et ce qui fera plus de plaisir encore à nos lecteurs, il nous a communiqué le JOURNAL DE M. BOLDUCC, et nous a permis de le publier dans les colonnes du Canadien. Ce qu'on a déjà vu des lettres de M. Bolduc, et les fragments de son Journal, transmis de Valparaiso, qui ont paru dans le dernier Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec, font pressentir combien cette publication sera intéressante. Nous en ferons tirer un certain nombre d'exemplaires à part, en forme de brochure, et sous le même format que les Rapports sur les Missions, avec lesquels on pourra ainsi les faire relire si on le trouve à propos. Nous espérons qu'il nous sera donné de publier aussi le Journal que M. Bolduc, dans sa lettre ci-dessous, promet de tenir de l'expédition boréale qu'il allait entreprendre.

Mission de la rivière Cawltz, le 6 mars 1843.

Il faut ici, pour faire du bien, un caractère particulier; il faut savoir se rendre aimable aux sauvages, les faire rire de temps en temps, afin de ne point les effrayer et de leur donner de la religion une opinion favorable. Il n'est pas expédient de leur montrer beaucoup de sévérité d'abord, mais il faut amener toute chose en son temps et successivement, ou on ne réussit point. Le caractère des différentes nations me plaît bien, je trouve beaucoup de plaisir avec eux, généralement ils sont joyeux et entendent très-bien le badinage. Depuis que je suis ici avec la nation des Cawltz, je n'en ai pas converti beaucoup; ils ne veulent pas se rendre depuis qu'ils ont été scandalisés par la mauvaise conduite de quelques Canadiens serviteurs de la Compagnie. Le jour de la Toussaint j'ai baptisé un grand-chef de la rivière Fra-er: c'est le premier chrétien dans la classe noble. Je lui ai donné le nom de Cyprien. J'ai baptisé beaucoup d'enfants qui meurent presque tous avant l'âge de raison. Le jour de saint François de Sales j'ai eu la consolation d'admettre au sacrement de la régénération seize grandes personnes. Ce jour-là j'ai beaucoup pensé à la solennité de cette fête au Séminaire de Québec, je me suis transporté au milieu de cette joie mêlée de pitié, mais j'ai considéré tout cela comme étant peu de chose à côté des consolations que j'éprouvais à la vue de cette troupe de personnes que je venais d'engendrer à Jésus-Christ et d'introduire dans l'unique bergerie du Pasteur. Dans ces moments de faveur de la part de Dieu, je me changerais pas non sort pour celui du plus heureux des rois. Le 26 février j'ai baptisé et marié un sauvage et une sauvageonne de la nation Cawltz: ce sont peut-être les deux personnes les plus aimables de ma mission, et assurément je ne changerais pas leur société pour celle de bien des Canadiens d'ici. Ils vont se mettre sur une terre et cultiver à la manière des blancs. Le mari a beaucoup d'esprit, et la femme, que j'ai nommée Liduvine, a soin de mon linge et me fait des habits qui ne seraient pas à dédaigner à Québec.

A la fin de mon journal, je l'ai parlé d'une mission dont il est question de jeter les fondements; pas plus tard que demain matin, je pars pour effectuer ce dessein. Je suis arrivé avant-hier du fort Vancouver où M. MacLaughlin m'a offert un passage sur le steamboat de la Compagnie pour mettre à exécution mon entreprise. Donc, demain je pars avec armes et bagages pour me rendre à Nesqually où je serai, s'il n'arrive pas d'accident à mes chevaux, dans quatre jours. Mais avant de me fixer sur l'île Vancouver, j'ai une grande tournée à faire. A Nesqually je vais prendre le steamboat et parcourir tous les établissements que la Compagnie possède sur la côte Nord-Ouest, jusqu'aux possessions russes. Peut-

être même me rendrai-je jusqu'à Sitka, petite ville russe où il y a un évêque et des prêtres de la religion grecque schismatique. Ce voyage va durer trois mois, et au commencement de juin je serai dans mon île où il y a une population de vingt mille sauvages qui n'ont pas encore vu de prêtre. Si nous étions tous deux, nous en aurions pour nous divertir passablement; mais tout seul, je vais succomber sous le poids du travail. N'importe: quand ma course sera courue, j'en recevrai la récompense. Ainsi donc, adieu au continent du Nouveau-Monde. Quand j'y reviendrai, ce sera pour voir quelques-uns de mes confrères, peut être une fois ou deux par année. Je ne sais pas beaucoup comment je serai sur cette île par rapport à la vie: tout ce que je sais, je n'y mangerai pas du pain aux quatre grandes fêtes de l'année. Il y a beaucoup de poisson et de chevreuil. L'eau douce y est très-rare. Quand j'y aurai été quelque temps, je pourrai l'en dire des nouvelles. Je vais aussi faire un journal de mon expédition boréale et tâcher de recueillir ce qu'il y a de mieux fondé sur les nations de ces endroits lointains.

Dans mon isolement, je me regarde néanmoins comme fort heureux; je suis éloigné des sociétés pour lesquelles j'ai toujours eu assez peu de goût. Je ne changerais pas ma solitude pour tous les biens du monde. L'éloignement de mes confrères ne me fait point perdre courage; le bon Dieu qui sait que je travaille pour la gloire de son saint nom ne m'abandonne point; je suis aussi gai, aussi content que dans mes plus beaux jours au Canada; je suis un peu pauvre, mais cela m'est agréable et me fait imiter une des principales vertus de notre divin modèle.

Pour la vie ton ami fidèle, J.-B. Z. B. BOLDUCC, prêtre.

P. S.—J'ai oublié de te dire qu'un des commis de la Compagnie, du nom de C. Forrest, s'est servi de mon ministère pour opérer sa conversion au catholicisme.

Le volcan dont il est parlé à la fin de mon journal a fait éruption la nuit dernière avec un bruit épouvantable, quoiqu'à près de quinze lieues de nos maisons; plusieurs personnes ont été éveillées; la flamme s'est élevée à une hauteur considérable; ce matin il fume encore avec excès.

J.-B. Z. B.

QUESTION DE LA LITURGIE EN FRANCE.

Nous croyons que pour mettre ceux de nos lecteurs qui peuvent y prendre quelque intérêt, suffisamment au fait de cette question qui agite maintenant l'Eglise de France, il suffira de reproduire l'article suivant de l'Univers du 23 août, dans lequel les deux côtés de la question sont présentés. On lit dans ce journal:

Mgr l'archevêque de Paris a adressé à MM. les curés du diocèse avec ce dispositif: Cette lettre devra être lue au presbytère, dans l'assemblée du clergé de chaque paroisse, et dans les communautés ou maisons ecclésiastiques, une circulaire pour recommander à l'attention du clergé l'écrit de Mgr l'archevêque de Toulouse intitulé: l'Eglise de France injustement stérile dans un ouvrage ayant pour titre: INSTITUTIONS LITURGIQUES, par le R. P. Abbé de Solesmes.

Quoique datée du 14 août, veille de l'Assomption, cette circulaire n'a été connue du public que samedi, 19 août, et le Journal des Débats a eu l'honneur de l'annoncer le premier, ce jour-là, en premier Paris. Quelques heures plus tard, le journal officiel de l'archevêché, l'Ami de la Religion, la publiait in extenso et sans aucune réflexion.

Dimanche 20 août, le clergé, convoqué extraordinairement dans chaque paroisse, a, conformément aux volontés de Mgr l'archevêque, entendu la lecture de la circulaire.

Depuis, le Constitutionnel a bien voulu honorer de ses éloges cet acte de notre premier pasteur.

Quant à nous, nous avons attendu que l'acte fût consommé, et qu'il ne nous fût plus possible d'échapper à la nécessité d'en entretenir nos lecteurs.

Nous ne croyons pas nécessaire de rapporter la circulaire en son entier. Ce qu'elle contient de personnel au R. P. Abbé de Solesmes ne nous

regarde pas. Ainsi frappé à l'improviste et pendant son absence pour un livre publié il y a deux ans, le savant auteur des Institutions liturgiques se justifiera, à son retour, comme il le trouvera convenable. Il ne nous convient pas davantage d'entrer dans la discussion des mérites respectifs de la liturgie particulière à l'Eglise de Paris et de liturgie de la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine. Le seul passage de la circulaire auquel nous devons nous arrêter, est celui où se trouve commenté le bref adressé par le Souverain-Pontife à Mgr l'archevêque de Reims et publié dernièrement par tous les journaux.

Avant de reproduire ce passage, il est utile de rappeler que le Saint Concile de Trente, voulant rétablir l'unité dans la liturgie, décréta que le Missel et le Bréviaire seraient réformés, et que cette réforme serait opérée par le Souverain Pontife (1). Ce fut pour procurer l'exécution de ce décret du Concile que le grand pape saint Pie V donna la bulle (Quod à nobis) pour la promulgation du Bréviaire romain. Cette bulle abolit tous autres Bréviaires ou plus anciens que le susdit, ou munis de quelque privilège que ce soit, ou promulgués par les évêques dans leurs diocèses, et en interdit l'usage dans toutes les Eglises du monde... exceptant cependant les Eglises qui, en vertu d'une première institution, approuvée par le Siège Apostolique, ou de la coutume, antérieures, l'une et l'autre, à deux cents ans, sont dans l'usage évident d'un Bréviaire certain... Ayant ainsi interdit à quiconque l'usage de tout autre, la bulle ordonne que le Bréviaire romain soit gardé dans toutes les Eglises du monde entier... sauf la susdite institution ou coutume dépas sant deux cents ans: statuant que ce Bréviaire, dans aucun temps, ne pourra être changé en tout ou en partie, qu'on n'y pourra ajouter ni enlever quoi que ce soit.

Telles sont les principales dispositions de la bulle du Souverain-Pontife saint Pie V, donnée pour la promulgation du Bréviaire, et en exécution des décrets du Saint Concile de Trente. On se souvient du bref de Sa Sainteté Grégoire XVI adressé à Mgr l'archevêque de Reims, dans lequel, après avoir déploré la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et qui s'est accrue encore depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles, le Saint Père dit que rien ne lui semblerait plus désirable que de voir observer partout, en France, les constitutions de saint Pie V, qui ne veulent excepter de l'obligation de recevoir le Bréviaire et le Missel, corrigés et publiés à l'usage des Eglises du rit romain, suivant l'intention du Concile de Trente (Sess. XXV), que ceux qui, depuis deux cents ans au moins, avaient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différents de ceux-ci; de façon, toutefois, qu'il ne leur fût pas permis de changer et remanier, à leur volonté, ces livres particuliers, mais simplement de les conserver, si bon leur semblait. (Constit. Quod à nobis, — VII. Idus Julii 1567, et Constit. Quo primum, Prædix Idus Julii 1570); puis le Pape ajoute: Tel serait donc aussi notre désir, vénérable frère; mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner cette coutume implantée dans votre pays depuis un temps déjà long: c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourraient s'ensuivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir, non-seulement de presser la chose avec plus d'étendue, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous aviez proposées.

En fait, il est certain 1° que les constitutions de saint Pie V furent accueillies par d'universelles acclamations et mises à exécution dans toute l'Europe catholique; 2° que l'Eglise de France tout entière, réunie dans ses conciles provinciaux, déclara dans ses saintes assemblées la nécessité de se soumettre à la bulle pontificale, et s'y soumit en effet; 3° que le Bréviaire et le Missel de Paris se trouvant dans le cas de l'exception prévue par la bulle, cette Eglise ne prit pas le romain pur, et conserva le fond de son antique Bréviaire, en y faisant entrer toutefois la presque

totalité du Bréviaire de saint Pie V; 4° que le renversement de l'antique liturgie, œuvre de Charlemagne et des Pontifes romains, et la violation du concile de Trente et des constitutions pontificales ne datent que du Bréviaire publié en 1680 par l'archevêque de Paris, François de Harlay; 5° que cet archevêque et son successeur, M. de Vintimille, et les prélats des divers diocèses qui successivement imitèrent en ce point l'Eglise de Paris, agirent comme s'il leur était permis de changer et remanier à leur volonté les livres liturgiques; 6° que depuis cette époque, la variété des livres liturgiques s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et que cette variété s'est accrue encore depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fidèles.

Ces faits historiques sont ainsi rappelés sommairement, reproduisons quelques-unes des réflexions de Mgr l'archevêque de Paris sur le bref du Souverain-Pontife. Les seules questions qui méritent d'être discutées sont celles-ci: 1° Après la Bulle de Pie V, les Eglises d'Occident devaient-elles abandonner leur liturgie particulière pour suivre la liturgie romaine? 2° Si elles ne l'ont pas abandonnée dans les deux siècles précédents, y sont-elles encore obligées? Nous bornant à répondre à cette seconde question, nous n'hésitons pas à dire que l'obligation n'existe pas; et sur ce point nous sommes d'accord avec le Souverain-Pontife. Dans un bref récemment publié, le Saint Père ne distingue point entre les Eglises qui ont une possession très récente, ou celles qui en ont une plus ancienne. Il suppose une variété, qui s'était accrue depuis 1802 et même depuis 1803, époques des nouvelles circonscriptions des diocèses de France; il a supposé une variété offensante pour les fidèles; il suppose enfin des livres changés et remaniés à volonté. Cependant, malgré toutes ces suppositions, il regarde l'exécution de la Bulle de saint Pie V comme une œuvre difficile. Plus bas, après avoir rapporté les éloges donnés par Sa Sainteté Grégoire XVI à Mgr l'évêque de Langres, qui, dans un diocèse composé de plusieurs anciens territoires, a mis fin à la diversité des livres liturgiques, par l'introduction de la liturgie romaine, Mgr l'archevêque de Paris ajoute les paroles suivantes, qui semblent modifier et adoucir sa pensée première: Nous aussi, sans avoir un motif grave, et par le seul désir d'établir un nouveau lien avec le Saint-Siège, nous voudrions qu'une semblable mesure fût possible; mais vous savez, aussi bien et mieux que nous, qu'elle ne l'est pas. Nous aussi, nous regrettons LES REMANIEMENTS ET LES CHANGEMENTS FAITS SANS NECESSITÉ; et si nous les conservons après un siècle de possession, c'est UNIQUEMENT parce qu'un nouveau changement a-rail les inconvénients de ceux qui ont été déjà faits, et rencontrerait, vous le savez, des difficultés insurmontables (2).

Nous ne ferons sur ces citations et sur la circulaire d'où elles sont extraites aucune autre réflexion. On comprend que dans une affaire aussi grave, nous devons, nous bornant au rôle de rapporteurs et nous contentant de prier pour que Dieu fortifie l'unité de son Eglise, et nous préserver des embûches que de tous côtés nous tendent ses ennemis.

(2) Circulaire adressée par Mgr l'archevêque de Paris à MM. les curés de son diocèse, etc. Ami de la Religion, du 19 août 1843.

Nous sommes forcés de remettre au prochain numéro la suite de cet article, où l'Univers donne les opinions de divers journaux pour ou contre la liturgie parisienne.

Les seules questions qui méritent d'être discutées sont celles-ci: 1° Après la Bulle de Pie V, les Eglises d'Occident devaient-elles abandonner leur liturgie particulière pour suivre la liturgie romaine? 2° Si elles ne l'ont pas abandonnée dans les deux siècles précédents, y sont-elles encore obligées?

Nous bornant à répondre à cette seconde question, nous n'hésitons pas à dire que l'obligation n'existe pas; et sur ce point nous sommes d'accord avec le Souverain-Pontife. Dans un bref récemment publié, le Saint Père ne distingue point entre les Eglises qui ont une possession très récente, ou celles qui en ont une plus ancienne. Il suppose une variété, qui s'était accrue depuis 1802 et même depuis 1803, époques des nouvelles circonscriptions des diocèses de France; il a supposé une variété offensante pour les fidèles; il suppose enfin des livres changés et remaniés à volonté.

Cependant, malgré toutes ces suppositions, il regarde l'exécution de la Bulle de saint Pie V comme une œuvre difficile. Plus bas, après avoir rapporté les éloges donnés par Sa Sainteté Grégoire XVI à Mgr l'évêque de Langres, qui, dans un diocèse composé de plusieurs anciens territoires, a mis fin à la diversité des livres liturgiques, par l'introduction de la liturgie romaine, Mgr l'archevêque de Paris ajoute les paroles suivantes, qui semblent modifier et adoucir sa pensée première:

Nous aussi, sans avoir un motif grave, et par le seul désir d'établir un nouveau lien avec le Saint-Siège, nous voudrions qu'une semblable mesure fût possible; mais vous savez, aussi bien et mieux que nous, qu'elle ne l'est pas. Nous aussi, nous regrettons LES REMANIEMENTS ET LES CHANGEMENTS FAITS SANS NECESSITÉ; et si nous les conservons après un siècle de possession, c'est UNIQUEMENT parce qu'un nouveau changement a-rail les inconvénients de ceux qui ont été déjà faits, et rencontrerait, vous le savez, des difficultés insurmontables (2).

Nous ne ferons sur ces citations et sur la circulaire d'où elles sont extraites aucune autre réflexion. On comprend que dans une affaire aussi grave, nous devons, nous bornant au rôle de rapporteurs et nous contentant de prier pour que Dieu fortifie l'unité de son Eglise, et nous préserver des embûches que de tous côtés nous tendent ses ennemis.

(2) Circulaire adressée par Mgr l'archevêque de Paris à MM. les curés de son diocèse, etc. Ami de la Religion, du 19 août 1843.

Nous sommes forcés de remettre au prochain numéro la suite de cet article, où l'Univers donne les opinions de divers journaux pour ou contre la liturgie parisienne.

Les seules questions qui méritent d'être discutées sont celles-ci: 1° Après la Bulle de Pie V, les Eglises d'Occident devaient-elles abandonner leur liturgie particulière pour suivre la liturgie romaine? 2° Si elles ne l'ont pas abandonnée dans les deux siècles précédents, y sont-elles encore obligées?

Nous bornant à répondre à cette seconde question, nous n'hésitons pas à dire que l'obligation n'existe pas; et sur ce point nous sommes d'accord avec le Souverain-Pontife. Dans un bref récemment publié, le Saint Père ne distingue point entre les Eglises qui ont une possession très récente, ou celles qui en ont une plus ancienne. Il suppose une variété, qui s'était accrue depuis 1802 et même depuis 1803, époques des nouvelles circonscriptions des diocèses de France; il a supposé une variété offensante pour les fidèles; il suppose enfin des livres changés et remaniés à volonté.

Cependant, malgré toutes ces suppositions, il regarde l'exécution de la Bulle de saint Pie V comme une œuvre difficile. Plus bas, après avoir rapporté les éloges donnés par Sa Sainteté Grégoire XVI à Mgr l'évêque de Langres, qui, dans un diocèse composé de plusieurs anciens territoires, a mis fin à la diversité des livres liturgiques, par l'introduction de la liturgie romaine, Mgr l'archevêque de Paris ajoute les paroles suivantes, qui semblent modifier et adoucir sa pensée première:

Nous aussi, sans avoir un motif grave, et par le seul désir d'établir un nouveau lien avec le Saint-Siège, nous voudrions qu'une semblable mesure fût possible; mais vous savez, aussi bien et mieux que nous, qu'elle ne l'est pas. Nous aussi, nous regrettons LES REMANIEMENTS ET LES CHANGEMENTS FAITS SANS NECESSITÉ; et si nous les conservons après un siècle de possession, c'est UNIQUEMENT parce qu'un nouveau changement a-rail les inconvénients de ceux qui ont été déjà faits, et rencontrerait, vous le savez, des difficultés insurmontables (2).

Nous ne ferons sur ces citations et sur la circulaire d'où elles sont extraites aucune autre réflexion. On comprend que dans une affaire aussi grave, nous devons, nous bornant au rôle de rapporteurs et nous contentant de prier pour que Dieu fortifie l'unité de son Eglise, et nous préserver des embûches que de tous côtés nous tendent ses ennemis.

sement du parlement irlandais. Voici le texte de ce plan, intitulé: "Plan pour le renouvellement de l'action du parlement irlandais."

1° Le peuple irlandais reconnaît, maintient et conservera continuellement et soutiendra sur le trône de l'Irlande S. M. la reine Victoria (Dieu la protège!), reine, en vertu d'un droit certain, et par descendance héréditaire de l'Irlande, non seulement elle, mais encore tous ses héritiers et successeurs à toujours. (La même pensée de fidélité à la reine et à ses successeurs est longuement développée.)

2° Le peuple d'Irlande reconnaît et il maintiendra et conservera à toujours le privilège héréditaire et personnel des pairs d'Irlande, ainsi que l'autorité législative et judiciaire de la chambre irlandaise des lords, et l'exercice de la prérogative pour l'augmentation et la limitation de la pairie dans la même condition où le droit existait avant l'année 1800.

3° Le peuple d'Irlande insiste avec fermeté sur le rétablissement de la chambre des communes d'Irlande, composée de 300 représentants du peuple irlandais. Il réclame à la face du Créateur le droit du peuple irlandais à cette restauration. Le peuple irlandais s'est soumis à l'union comme étant obligatoire à titre de loi, mais il déclare solennellement que cette union n'est basée ni sur le droit ni sur le principe constitutionnel, et qu'elle n'a rien d'obligatoire pour la conscience. En conséquence, il résistera à l'union par tous les moyens légaux, pacifiques et constitutionnels.

4° Voici le plan de rétablissement du parlement irlandais: 1° Les membres de comtés seront portés à 173, de la manière ci-après spécifiée; 2° il y aura 127 membres élus par les villes et les cités de la manière ci-après mentionnée; 3° le comté de Carlow étant le seul comté d'Irlande qui compte moins de 100,000 habitants, aura une augmentation de 1 membre, de manière à avoir 3 représentants. Tout autre comté ayant plus de 100,000 âmes de population aura une augmentation de 2 membres. Tout comté dont la population sera de plus de 150,000 âmes aura une augmentation de 3 membres. Pour tout comté dont la population excédera 250,000 âmes, l'augmentation sera de 4 membres. Le comté de Tipperary, qui a plus de 500,000 âmes, aura une augmentation de 8 membres. Le comté de Cork, dont la population dépasse 700,000 âmes, aura une augmentation de 10 membres.

5° Quant aux villes et cités, Dublin, qui compte plus de 200,000 habitants, aura huit représentants: l'Université de Dublin continuera, d'après son système électoral actuel, d'envoyer deux membres. La ville de Cork, qui a plus de 100,000 habitants, aura cinq membres; la ville de Limerick et la ville de Belfast, qui comptent respectivement plus de 50,000 habitants, enverront chacune quatre membres. La ville de Galway et les villes de Waterford et de Kilkenny, qui comptent respectivement plus de 200,000 habitants, enverront chacune trois membres au parlement; d'autres villes, comptant environ 7,000 habitants, enverront chacune deux membres au parlement; et 49 autres villes venant immédiatement après, sous le rapport de la population, enverront chacune un membre. Un relevé des diverses places qui devront envoyer des représentants au parlement irlandais indiquera les populations relatives.

6° On propose que le droit de voter soit ce qu'on appelle le suffrage du tenancier, exigeant six mois de résidence dans les comtés, et, de plus, dans les villes, on exigera de la part des hommes mariés une résidence de douze mois, qu'ils soient ou non tenanciers;

7° On propose que le mode d'élection pour les membres du parlement soit un scrutin secret;

8° Le monarque de facto d'Angleterre à toutes les époques desorormais, quel qu'il puisse être, sera monarque de jure en Irlande; et en cas de régence future, le régent de facto d'Angleterre, sera régent de jure d'Irlande;

9° L'alliance avec l'Angleterre et l'Irlande, par le moyen de la puissance, de l'autorité et des prérogatives de la couronne, sera perpétuelle et non susceptible de changement ni d'aucune distraction ou séparation.

Signé par ordre: DANIEL O'CONNELL, président de la commission.

M. O'Connell a ensuite développé les motifs à l'appui de ce plan. « A tous maux il n'est pas d'autre remède. Si quelques articles ne conviennent pas, on pourra les amender, mais je vous engage à ne pas y apporter de modification à la légère. Il faudrait une conviction bien profonde pour vous déterminer à n'y pas adhérer, et j'espère qu'il sera adopté à l'unanimité.

« Je suis d'avis que la prérogative royale suffit seule pour rendre à l'Irlande son parlement; si la reine prend l'initiative et convoque le parlement, nous légaliserons tout. (On applaudit.) Vous remarquerez que j'ai évité jusqu'ici de parler du serment à exiger de la part des membres de la chambre des communes d'Irlande; je ne crois pas nécessaire une nouvelle formule du serment, celle de fidélité à la couronne suffit: chacun prêter ce serment et l'observera religieusement. Dans la chambre des lords d'Irlande, je verrai sans déplaisir siéger ceux des évêques protestants irlandais qui resteront.

« On complètera le banc des évêques avec des évêques de nos Eglises catholiques romaines.

M. O'Connell termine en faisant chaleureusement appel à la noblesse, et aux protestants qu'il conjure de se joindre aux républicains.

L'association ordonne l'adoption, l'impression et la distribution du plan dont M. O'Connell lui a fait part.

M. O'Connell. Demain nous tiendrons séance pour recevoir le rapport de la commission chargée de désigner des arbitres. Le peuple ne sera plus forcé de s'adresser aux magistrats. Demain je demanderai l'abolition de ce qu'on appelle le serment catholique. L'association s'ajourne au lendemain.

O'CONNELL ET LE DISCOURS DE LA REINE.

Dans l'assemblée de l'association du repeal, tenue à Dublin le 25 août, il a été donné lecture de plusieurs lettres qui accompagnent des envois de fonds de l'Amérique. Parmi ces envois de fonds, s'en trouve un en une traite sur la maison Rothschild.—Vous savez, Messieurs, dit M. O'Connell, que dernièrement le Morning Post, organe du monde fashionable, a prétendu que je recevais du Pape une pension de 2,000 l. st. par an. N'est-il pas étonnant que le Pape ait fait choix d'un juif pour me faire passer une rente? En vérité, on fait avaler des choses fort extraordinaires à ce bon peuple anglais!

Comment quelques correspondances adressées à l'association, M. O'Connell dit: On aurait tort de penser que l'autorité royale se prononce contre le repeal. Il n'y a contre le repeal d'autre autorité que celle des ministres. Comme composition, le discours du trône mérite d'être caractérisé, comme il l'a été par le Morning Chronicle, d'essence de stupidité et d'insolence. M. O'Connell explique ensuite son plan pour le rétablissement du parlement irlandais. La conservation des privilèges des pairs d'Irlande, combinés avec l'autorité judiciaire et législative de la chambre des lords, a pour but de soumettre à la décision des tribunaux d'Irlande, sans appel à l'Angleterre, toutes les questions de droit. En 1720, la chambre des lords d'Angleterre, il est vrai, établit la suprématie des tribunaux d'Angleterre d'appui sur les tribunaux d'Irlande. C'était une usurpation.

PARTIE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ETC.

IRLANDE.

PLAN D'UN PARLEMENT IRLANDAIS.

L'association du rappel de l'Union a tenu, le 22 août, son meeting hebdomadaire à Dublin. M. O'Connell, a son entrée dans la salle, est salué par les acclamations des assistants. Après avoir parlé des précédentes réunions, M. O'Connell ajoute: J'arrive à la grande affaire du jour, je viens vous soumettre mon plan pour le mode de rétabli-

(1) Concil. Trid. Sess. XXV. Decretum de Indice li brorum, et Calcchimo, Breviario et Missali

Elle fut annulée en 1782. D'après le nouveau plan, dans chaque ville, tout homme occupant une maison sans exception de la nature de ses droits ou de la valeur de sa maison, aura le droit de voter.

Afin d'essayer le plan, il faudrait commencer par deux villes, les premières, suivant l'ordre alphabétique, Arden et Arkel; on nommerait trois commissaires de *repres* pour ces districts, ils seraient chargés de s'assurer de trois choses: 1° du nombre des tenanciers résidant dans les districts; 2° du nombre des hommes mariés résidant dans les districts; 3° du nombre des *repres* parvenus à l'âge de voter. L'association aura quelques frais à supporter pour cet essai, mais elle ne fera pas difficulté de s'y soumettre. Ces commissaires devront être *repres* et membres de l'association. Il importe à la nation irlandaise de vérifier la condition du corps électoral. Il est évident que l'on ne peut, en telle matière, qu'avancer pas à pas, et l'on ne devra agir que lorsque l'Irlande se trouvera disposée de telle manière que le ministère anglais ne pourra plus songer à autre chose dans l'intérêt de la constitution et de la sécurité publique qu'à céder. Il ne pourra plus alors refuser à la nation en masse ce qu'elle demandera.

Tout cela se fera indépendamment de la société de préservation. Je vous dirai que j'ai déjà reçu des lettres d'un grand nombre de personnes haut placées en Irlande; elles me demandent quand elles pourront se mettre sur les rangs parmi les éligibles, ou qui devra les nommer membres de la société de préservation. Croyez-le bien, il ne sera pas difficile de trouver des personnes de cette catégorie. Je conviens de toutes les difficultés et je ne me dissimule pas qu'il faut que tout se fasse dans les limites de la plus parfaite constitutionnalité. Pendant cinq mois, nous allons nous efforcer de compléter tous nos arrangements, et provisoirement je propose de désigner des commissaires du *repres* de district pour les deux villes que j'ai nommées. M. O'Connell demande que cette nomination ait lieu; il propose des résolutions qui spécifient la nature de leurs pouvoirs, qui autorisent l'association à supporter les frais des élections et des procès-verbaux, et qui déclarent que ces commissaires n'auront aucune autorité, soit de représentation, soit de dérogation. S'ils s'arrogeaient ces pouvoirs, ils seraient immédiatement destitués. Les commissaires seraient d'une manière positive le nombre des électeurs par district pour l'éventualité du rétablissement de la chambre des communes d'Irlande sur la base suggérée par l'association.—Adopté.

J'arrive maintenant, dit M. O'Connell, à une question trop importante pour qu'elle ne soit pas traitée avec toute maturité et toute déférence. Je veux parler de matières traitées dans le discours que l'on dit avoir été prononcé par le roi en la prorogation du parlement.

Je propose que l'association, dans sa réunion de demain, s'occupe tout spécialement; mais provisoirement je vous ferai observer que le discours n'appartient pas à la reine, mais bien aux ministres, et que la reine n'a pas fait plus que moi de discours. (On rit.) Les sentiments exprimés dans ce discours sont ceux des ministres; il faut que cela soit bien compris en Irlande, parce que je veux neutraliser l'excitation et la désaffection dont le ministère s'est rendu coupable en prêtant à la reine un pareil discours. Jamais projet plus traitreux n'a existé que celui de mettre dans la bouche de la reine un discours de nature à élever à une souveraine vénérée les affections de ses sujets irlandais. L'affection est la meilleure protection et la plus puissante préservation de la loyauté d'un peuple. Le ministère a tenté de détruire cette affection. J'avoue que je n'aurais pas eu même le ministère actuel capable de pousser aussi loin l'amoralité pour s'efforcer d'affaiblir l'amour et la vénération du peuple pour la reine. On nous accuse, nous autres *repres*, de désaffection et de mécontentement, mais je voudrais bien savoir de quel côté se trouve l'excitation à cette désaffection. Je nie que la désaffection existe parmi le peuple irlandais.

J'admets qu'il existe du mécontentement, et ce mécontentement durera jusqu'à ce que l'on nous ait fait justice. Demain, je saurai prouver que le mécontentement du peuple n'est pas criminel, car je prouverai que si le peuple irlandais n'était pas mécontent, c'est qu'il serait de tous les peuples le plus dégradé. (Applaudissements.)

On annonce que le chiffre de la recette, pendant la semaine, a été de 1,330 livres.

L'association s'ajourne au lendemain.—(Times).

ANNONCES NOUVELLES.

Assemblée des créanciers de D. & W. Henderson.
Amusement chez Payne.—Signor Blitz.
Pailles à la mode.—Charles Colet.
Assemblée au faubourg St. Roch maison d'école.
Départ de l'Union.
Grande de Lin.—H. J. Noad.
Sucre, Huile, Poisson etc.—H. J. Noad.
Grande exhibition de la ville de Paris.

ENCANS.

Cloix marquées etc.—Thos. Hamilton.
Coutellerie, Poisson, etc.—Thos. Hamilton.
Vins, Huile, Thé etc.—Dapont & Co.
Vente remise à Maré.—Ed. Glackmeyer.

QUEBEC : VENDREDI, 6 OCTOBRE 1843.

NOUVELLES D'EUROPE PLUS RECENTES DE QUINZE JOURS.

La Marguerite, arrivée de Picton hier matin, entre 8 et 9 heures, nous a apporté nos journaux d'Angleterre jusqu'au 19 septembre, et de Paris jusqu'au 16 inclusivement. Les principaux sujets dont s'occupe le monde politique étaient les voyages de la Reine d'Angleterre en France et puis en Belgique, où se trouvaient Sa Majesté au départ du paquebot, et les nouveaux troubles qui avaient éclaté en Catalogne ou les *modérés*, venus progressistes à leur tour, s'étaient coalisés avec les républicains. Barcelone était toujours sous le coup des bombardements.

Nous donnerons dans un prochain numéro une relation détaillée des fêtes qui ont lieu au château d'Eu pendant le séjour qu'y a fait la reine Victoria. De retour à Brighton, Sa Majesté est repartie le 12 septembre et a débarqué le 13 à Ostende. Voici d'après un journal belge, quel devait être son itinéraire et son séjour en Belgique. Jeudi 14: séjour à Ostende; spectacle par invitation. Vendredi 15: voyage à Bruges; retour à Ostende; spectacle, gala public.—Samedi 16: voyage à Gand, concert, retour à Ostende.—Dimanche 17: séjour à Ostende.—Lundi 18: voyage à Anvers et à Lieken.—Mardi 19: voyage à Bruxelles.—Mercredi 20: retour à Ostende; départ pour l'Angleterre.

L'empereur de Russie était en visite chez son beau-frère le roi de Prusse. Parti de sa résidence le 2 septembre, accompagné de son frère le grand-duc Michel, et de son gendre le duc Maximilien de Leuchtenberg, l'empereur a fait le trajet de Saint-Petersbourg à Berlin en quatre jours.

La superbe frégate à vapeur américaine le *Missouri*, qui transportait à Alexandrie l'honorable M. Cushing, ambassadeur en Chine, a péri par incendie dans le port de Gibraltar. Malgré les secours empressés de la marine et des autorités anglaises, les officiers et l'équipage n'ont pu sauver que les vêtements qu'ils avaient sur eux, avec les papiers de l'ambassade.

Le capitaine Ross était de retour en Angleterre de son voyage de découverte aux régions polaires arctiques, avec ses vaisseaux *Péribè* et la *Terrour*. L'état du commerce et de l'industrie dans la Grande-Bretagne était des plus encourageants; la confiance était rétablie; les commandes arrivaient de l'étranger en foule; le commerce intérieur se ravivait, et grâce au bon temps les récoltes avaient été sauvées et étaient assez bonnes.

La dépêche télégraphique de Marseille, annonçant le retard de la maille des Indes, a jeté de vives inquiétudes dans le public, et donné lieu à mille con-

jectures, qui, pour la plupart, il faut l'espérer, ne se réaliseront pas.

Le 29 août, lorsque le paquebot anglais *Lady Mary Wood* a quitté le port d'Alexandrie, pour se rendre à Malte, on avait appris que le bateau signalé de Suze venait seulement d'Aden, et qu'on n'avait encore aucun nouveau du paquebot de Bombay. On ne connaissait pas la véritable cause de ce retard, qu'on attribuait généralement au mauvais temps, ce qui faisait attendre un sinistre. Le gouvernement anglais s'est décidé à envoyer un bâtiment à vapeur à Suze.

Un bâtiment de la compagnie des Indes, le *Regular*, en route pour Bombay, a fait naufrage le 13 mai près du cap de Bonne-Espérance, et tous les passagers auraient infailliblement péri sans le courageuse assistance des commandants et les équipages de deux navires français, la frégate la *Chapelle* et le corvette *l'Alouette*, qui sont arrivés à l'arsenal assez à temps pour sauver les naufragés et les conduire au Cap. A leur arrivée, sir W. Gomm, accompagné de lady Gomm, du colonel Havelley, et des aides-de-camp de son excellence, s'est rendu à bord de la frégate française, pour exprimer aux commandants et aux officiers des deux navires, les témoignages de reconnaissance qu'il croyait devoir, comme représentant de S. M. B., leur adresser par leur noble et courageuse conduite. Le contre-amiral Joséphine Perry, s'est empressé d'adresser à l'amiral, sur cette affaire, un rapport dans lequel il rend hommage, de la manière la plus flatteuse, à la conduite des matins français.

—Les troubles de Camarthenshire semblent prendre, depuis quelque temps, un caractère plus alarmant. Ce ne sont plus seulement les droits exorbitants perçus aux barrières qui forment le sujet des plaintes des Républicains; leurs déclarations s'étendent à des objets plus importants, tels que la loi des pauvres, les dîmes, et même les impôts directs. La destruction des barrières a un peu cessé; mais par cette raison seule, qu'il en reste très peu debout. Cependant une attaque des plus audacieuses a eu lieu à la barrière de Pontardulais. La police prévenue à temps s'y était portée en force. Arrivés à quelque distance de la barrière, les hommes commandés par le capitaine Napier, se cachèrent pour attendre l'arrivée des Républicains. Quelques instants après, ceux-ci arrivèrent en nombre d'environ cent cavaliers, puis, après avoir sonné du cor, ils se précipitèrent avec fureur sur la barrière qu'ils détruisirent en un instant. Aussitôt, les hommes de police s'avancèrent vers eux, et les sommèrent de se disperser; mais les Républicains, au lieu d'obéir, tirèrent sur eux. Ceux-ci ayant reçu l'ordre de faire feu, blessèrent quelques-uns des rebelles et tuèrent le cheval de leur chef. Alors commença un engagement régulier, au milieu duquel la police parvint à se saisir de trois d'entre les rebelles qui étaient gravement blessés. Tandis qu'on s'emparait de leurs personnes, les Républicains revinrent à la charge, essayant de les délivrer; mais pendant ce temps, les magistrats étaient allés chercher les troupes, et un détachement de dragons arrivant à toutes brides, les Républicains prirent la fuite. Les trois prisonniers ont été envoyés à Carmarthen, où ils sont gardés à vue.

—Depuis le discours de la reine, les réunions des *repres* n'ont offert rien d'important.

L'ex-régent d'Espagne a reçu du lord-maire de Londres une invitation pour dîner, le vingt-six, à Mansion-House.

—Sa Majesté le roi de Hanovre s'est embarqué à Blackwall, pour retourner dans ses états.

—Sa Majesté la Reine d'Angleterre, et S. A. R. le prince Albert se sont embarqués le 7 septembre, au Tréport, pour retourner à Brighton. La Reine et le prince Albert étaient accompagnés par le Roi et la Reine des Français, ainsi que par la famille royale. Après avoir fait leurs adieux à Sa Majesté et à Son Altesse Royale, le Roi Louis-Philippe, la Reine et les princes sont retournés au Tréport et sont arrivés au château d'Eu à 9 heures et demie.

—Ll. AA. RR. le Duc et Mme la Duchesse de Nemours se sont embarqués le 2 septembre à Brest, et sont arrivés à cinq heures du soir, à Guimber.

—M. le Baron Taylor, avant son départ pour Malte, a en l'honneur d'être reçu en audience particulière par le Roi.

—Le retour de Sa Majesté et du prince Albert ayant été annoncé pour jeudi matin à Brighton, les autorités avaient pris de bonne heure toutes les mesures nécessaires pour la réception de Sa Majesté. A trois heures, le yacht royal est arrivé en vue de la jetée, devant de beaucoup tous les bâtiments de l'escorte; et à une demi-heure après la Reine mettait le pied sur le sol anglais. Sa Majesté, ayant à sa droite le prince Albert, et à sa gauche le prince de Joinville, s'est immédiatement dirigée vers l'esplanade où stationnaient les équipages de la cour, et elle est aussitôt montée en voiture au milieu des acclamations de la foule qui se pressait pour l'accueillir.

A quatre heures moins un quart le cortège est arrivé au Palais dans l'ordre suivant. La première voiture contenait la Reine, le prince Albert et le prince de Joinville; dans la seconde, se trouvaient lady Canning et Miss Liddell; dans la troisième, le colonel Wilde et lord Ch. Wellesley; enfin dans la quatrième, M. Anson et sir James Clarke.

Les bâtiments à vapeur français le *Pluton*, l'*Archimède*, et le *Napoleon*, ainsi que les bâtiments anglais le *Feless*, le *Cyclop*, le *Prométhée*, l'*Ariel* et le *St. Vincent*, qui avaient formé l'escorte de Sa Majesté, ne sont arrivés en vue de Brighton que bien long-temps après le yacht royal.

Son Altesse Royale la Duchesse de Kent est partie pour Brighton, pour rendre visite à Sa Majesté.

—Sa Majesté et le prince Albert sont partis de Brighton le 12 septembre, pour Ostende.

A neuf heures moins un quart, la voiture qui contenait Sa Majesté, et S. A. R., est arrivée sur la jetée, et à un moment après la Reine et le prince Albert, se sont embarqués sur le yacht royal, qui a aussitôt mis à la voile, salué par le feu des batteries stationnées sur la jetée, et par les acclamations des spectateurs qui bordaient le rivage.

A trois heures de l'après-midi, le yacht venait en vue de Douvres. A trois heures vingt-cinq minutes, il s'arrêtait en face de Walmer-Castle. Le duc de Wellington a aussitôt quitté le château, et est allé rendre visite à la Reine, avec laquelle il a dîné. La Reine et le prince Albert ont passé la nuit à bord.

Le lendemain, sept heures du matin, le yacht a repris sa course et fait voile pour Ostende.

—Le 8 septembre, à dix heures, M. le comte de Salvandy est arrivé au château et a été reçu immédiatement par le Roi.

—Le Roi a fait une longue promenade dans le parc.

—Le soir, à huit heures, un bateau à vapeur expédié par la Reine d'Angleterre est venu apporter la nouvelle de l'heureux retour de S. M. Britannique dans son royaume. La Reine est arrivée hier à Brighton à trois heures de l'après-midi, en bonne santé. Une lettre de S. M., adressée à la Reine des Français, a été remise à S. M. par le capitaine du bâtiment expédié.

—M. le ministre de la marine a quitté le château d'Eu pour se rendre à Dieppe et ensuite à Paris. M. le ministre des finances est resté avec le Roi.

—Une partie des équipages de S. M. est déjà en route pour retourner à Paris.

—S. A. R. le prince de Joinville a débarqué le 10 au Tréport, à six heures. Il en est parti immédiatement pour se rendre au château.

—Le 12, le Roi, accompagné de S. A. R. le duc d'Anjou, de généraux Athalin, d'Houdetot et Teste, et du colonel Dunas, a passé en revue à midi, dans la cour du palais, la garde nationale de la ville d'Eu.

—M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à cinq heures, aux Tuileries, de retour de leur voyage en Bretagne.

—La Reine d'Angleterre a hérité, en partant, 25,000 fr. pour être distribués aux gens de la maison du Roi, et 1,000 fr. à chacun des sergents qui ont été attachés particulièrement à sa personne.

—Le prince Albert a laissé 100 liv. stér. pour être distribués aux pauvres de la ville d'Eu.

—Le vendredi 8 septembre, à cinq heures, le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg-Gotha ont quitté le château d'Eu pour se rendre à Bruxelles et de là à Cobourg. La

duchesse de Cobourg était accompagnée par Mme Angéle. Sa Majesté la Reine assistait, avec M. le duc d'Anjou, au départ de son auguste fille.

—A midi, le Roi a passé la revue des troupes qui avaient été réunies à Eu et au Tréport pendant le séjour de S. M. britannique. M. le duc d'Anjou accompagnait le Roi.

—Belgique.—Bruxelles, le 9 septembre.

—Le Roi, la Reine, le prince et la princesse Auguste de Saxe-Cobourg ont dîné en famille au château de Laeken.

—Le prince et la princesse sont partis le 10, pour continuer leur voyage en Allemagne.

Ostende.—Sa Majesté la Reine d'Angleterre et Son Altesse Royale le Prince Albert, sont arrivés le 13 septembre à Ostende. Sa Majesté et le Prince ont débarqué à deux heures un quart et ont été reçus par Ll. MM. le Roi et la Reine des Belges, aux acclamations d'une foule immense de secours de tous les points de la Belgique pour assister au débarquement de S. M. B.

Le soir, à 8 heures, Ll. M. et S. A. R. ont assisté à un magnifique banquet, servi dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. La Reine d'Angleterre avait à sa gauche le Roi Léopold, et à sa droite la Reine des Belges, auprès de laquelle le Prince Albert avait pris place. La Reine Victoria se portait à merveille, et semblait ravie de l'accueil qu'elle venait de recevoir.

Ll. MM. et S. A. R. sont sortis de table à 9 heures un quart, pour aller prendre le café dans une salle voisine. Une demi-heure après, Ll. MM. remontaient en voiture.

On lit dans le *Standard*:

« Le voyage de la Reine en France, voyage heureusement et gracieusement terminé, servira, nous l'espérons, d'exemple aux deux peuples qui, égaux et rivaux en civilisation, se feront désormais un plaisir de se visiter. Jusqu'ici les relations d'Anglais à Français avaient été plutôt matérielles que sociales. Le voyage de la Reine est un grand achèvement à un meilleur état de choses. Puisse l'exemple de S. M. être suivi par les sujets de tous les rangs qui ont à faire en France des voyages d'affaires et d'agrément! Seulement, il faudrait que les Anglais ne vécussent pas à Paris, comme ils le font, sans se mêler à la société; le moment est venu où les relations sociales entre les deux peuples doivent prendre un plus étroit caractère. En 1840, nous avons touché à la guerre, et pour nous sauver de ses pertes et de ses misères, il a fallu toute la sagesse du meilleur et du plus sage Roi qui ait jamais occupé le trône de France, et le bon sens parfait de la nation anglaise.

« Tout ce qui pourra tendre à favoriser des sentiments d'amitié entre les deux peuples, rendra plus facile la tâche d'un prince sage et bienveillant. L'Angleterre a été la première puissance qui ait reconnu la monarchie de juillet 1830, la Reine d'Angleterre est la première souveraine de premier ordre qui ait payé à la dynastie d'Orléans le tribut respectueux d'amitié entre les deux peuples, rendra plus facile la tâche d'un prince sage et bienveillant. L'Angleterre a été la première puissance qui ait reconnu la monarchie de juillet 1830, la Reine d'Angleterre est la première souveraine de premier ordre qui ait payé à la dynastie d'Orléans le tribut respectueux d'amitié entre les deux peuples, rendra plus facile la tâche d'un prince sage et bienveillant.

Le correspondant du *Morning Chronicle* lui écrit d'Eu:

« Tout ce qui vient de se passer en France à l'occasion du voyage de la Reine a été de nature à ce que les peuples des deux pays doivent s'en féliciter mutuellement. J'ai tout vu, je me suis trouvé au milieu du peuple, non seulement pendant que cette entrevue avait lieu, mais encore après, et je dois dire, malgré de récents dissentiments, je n'ai rien entendu de défavorable à S. M., rien de blessant pour elle ni pour la nation qu'elle gouverne. L'amicalité, je dirai plus, la paternelle réception faite à la Reine par le Roi des Français, et l'hospitalité distinguée que le Roi et toute sa famille ont donnée à la Reine ont été pour les Français comme des actes émanés d'eux-mêmes. Les Français ont considéré la Reine Victoria comme l'hôte de la nation; ils ont été fiers de la posséder au milieu d'eux, et ils ont vu dans le Roi le représentant de leur hospitalité. Tous ceux qui ont assisté au débarquement de la Reine et qui l'ont vue ensuite, savent tout ce qu'il y a eu d'enthousiasme, de chaleur et d'aménité parmi le peuple. Ce serait peut-être aller trop loin de supposer que cet incident exercera une influence permanente sur les relations mutuelles des deux pays, mais assurément il est permis d'espérer qu'une bonne semence ne pourra produire que de bons fruits. »

ESPAGNE.

Rien n'est fini en Espagne, la partie à peine gagnée, de nouveaux enjeux sont jetés sur le tapis rouge des révolutions.

Déjà une coalition s'est formée entre les exaltés mécontents et le vaincu, et plusieurs tentatives ont eu lieu. D'abord les conjurés ont essayé d'assassiner les généraux Concha, Serrano et Narvaez. Cette première conspiration a échoué. Ils ont ensuite réussi à insurger les soldats du régiment du Prince qui dans la nuit du 29 au 30 août se sont mis sous les armes au cri de *vive Espartaco*! Mais cette seconde tentative n'a pas encore été plus heureuse que la première, et elle a entraîné une repression terrible; cinq sergents, deux caporaux et un soldat ont été fusillés.

Les journaux de Madrid du 2, annonçaient que les commissaires de la junte de Barcelone avaient en la veille, leur dernière conférence avec les ministres, et qu'on pouvait considérer comme terminées les difficultés qui avaient motivé l'envoi de ces commissaires, lesquels s'étaient déclarés satisfaits du cabinet, et en particulier du choix des autorités nommées en Catalogne.

Or voilà que le 2 même, une collision sanglante a éclaté à Barcelone entre les bataillons francs et la garnison.

Nous en reproduisons les détails.

« Perpignan 6 septembre.

« Depuis quelques jours un mouvement semblait se préparer à Barcelone; des corps francs auxquels on avait refusé l'entrée de la ville s'étaient introduits pour se joindre aux émeutiers qui gardaient les avenues de la place de la Municipalité; la garnison ne sortait pas de la citadelle. Le 2, au matin, le 3me bataillon de volontaires était en révolte; il avait été joint par un bataillon, aussi de volontaires, appartenant aux Atarazanas.

« Ces deux bataillons avaient proclamé la junte centrale. Biera s'était nommé commandant général. Un membre de la junte, Esthell, était à la tête du mouvement; une proclamation avait été affichée; une commission populaire s'était constituée sous la présidence du républicain Baiges.

« Le 3, à sept heures du soir, il y eut un premier engagement contre des compagnies de ligne, venant de Tarragone, et les volontaires qui voulaient les empêcher de se rendre à la citadelle. Les volontaires furent repoussés; ils eurent une quinzaine de blessés. La commission populaire s'éleva en junte suprême.

« Dans la nuit du 3 au 4, les brigadiers Prim et Blanco, à la tête du régiment de la Constitution, s'étaient emparés de Barcelone. Le 5, des six heures du matin, une fusillade s'est engagée entre eux et les volontaires; elle a duré jusqu'à la nuit. La citadelle a tiré plusieurs volées à mitraille. Le colonel Baiges, président de la junte, a été tué; les insurgés ont eu cent hommes tués ou blessés. Le soir, à six heures, Prim a attaqué la porte d'El Angel; un capitaine des insurgés a été tué.

« Perpignan 7 septembre.

« Le feu a recommencé à Barcelone, le 5, à six heures du matin; il continuait à cinq heures, au

moment du départ du courrier, particulièrement du côté de la Porte-de-Mer. Les batteries de la citadelle et de Barcelonnette ont fait taire les canons des Atarazanas et de la caserne fortifiée.

« D. Raphaël de Gollada a été nommé président de la junte; la junte a fait une proclamation pour appeler aux armes la Catalogne et l'Espagne, afin d'obtenir une junte centrale; la junte a décrété la peine de mort contre tout individu qui attaquerait ses principes.

« Perpignan 8 septembre.

« Le 6, on a continué à se fusiller, à Barcelone, du côté de la Porte-de-Mer et de celle d'El Angel. Le feu de l'artillerie a cessé de part et d'autre. Les insurgés sont de courage, plusieurs ont déserté.

« Perpignan 9 septembre.

« Le 7, à cinq heures du soir, le fort Monjuich a commencé à tirer sur les Atarazanas.

« Une brigade d'artillerie venant de Molin del Rey et 400 militaires d'Ignatada sont arrivés à Gracia; les militaires de Vic, Vilafranca, Manresa et Berga sont aussi en route pour appuyer les opérations du capitaine-général contre les insurgés.

« Le colonel Sayas a pris le commandement de Monjuich.

« Perpignan 11 septembre.

« Une fusille insignifiante a été reprise le 8 au soir, à Barcelone, aux portes de Mer et d'El Angel.

« Les insurgés n'ont pas plus de 1,200 combattants.

« On écrit des frontières de la Catalogne que Girona a secouru le mouvement de Barcelone, le 7. La garnison n'a pris aucune part à ce mouvement; elle se tient renfermée dans ses casernes. Les insurgés ont nommé une junte, à la tête de laquelle est placé D. Ramon de Cabrera, un des membres de celle du mois de juin.

« Ainsi, c'est encore, c'est toujours la guerre civile, seulement la métalle est retournée et les progressistes d'hier se trouvent être les modérés d'aujourd'hui. On voit que le brigadier Prim a pris parti pour le gouvernement contre les insurgés dont les allures sont tout-à-fait républicaines.

« Perpignan 14 septembre.

« Il n'y a pas eu de conférence à Barcelone le 10; la junte prétend qu'elle ne peut pas transiger avec Prim.

« Le 11, la situation de la ville n'avait pas changé. Le capitaine-général Araoz est entré, le 11, à la citadelle, avec un renfort de troupes.

« Au Pethuis, le 13, on a entendu une forte canonnade dans la direction de Barcelone. Les lettres de cette ville sont en retard du 24 heures.

« On écrit de Séville, le 30 août:

« Les *ayacuchos* et les partisans de l'infant don Francisco ont, à Séville, pour renverser l'ordre de choses actuel, ont adopté le moyen de proclamer la junte centrale pour amener de nouveaux bouleversements. Ces plans ont échoué devant le bon sens et l'amour de l'ordre des habitants de Séville; cependant, la méfiance est d'autant plus grande, que quelques uns des autorités montrent de la sympathie pour les révoltés.

« On lit dans le *Sevillano* du 30 août:

« On vient de nous dire qu'un groupement d'une trentaine d'hommes se sont réunis le soir à la Alameda Vieja. Un furibon *ayacuchos* les haranguait en leur disant qu'il fallait en finir avec les services et les traites qui ne sont pas pour la junte centrale, égorger les membres de l'ex-junte de cette ville, et autres barbaries *ayacuchos* dans ce style. Nous avons vu ensuite de l'infanterie et de la cavalerie se diriger sur la place de la Constitution et se repartir en pickets sur divers points de la ville. Les révoltés se contentent de pousser quelques cris, entre autres celui de: *Señor le ministro Lopez!* et voyant que personne ne se ralliait à eux, ils se sont retirés.

« Il y eut hier chez le capitaine-général une réunion de tous les chefs et officiers des corps de la garnison, et tous manifestèrent leur adhésion au gouvernement et leur résolution de le soutenir. Il paraît qu'un manifeste a été rédigé dans ce sens.

« Le nouveau gouvernement vient toutefois de remporter une grande victoire, il a été reconnu par le cabinet anglais.

« Bayonne, 4 septembre.

« M. Aston, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, a annoncé le 28 au ministre des affaires étrangères, dans une audience qu'il lui avait demandée à cet effet, que son gouvernement avait reconnu le gouvernement provisoire, et que les relations de bonne harmonie et d'amitié, qui avaient régné jusque-là entre les deux pays, continueraient comme par le passé.

« Cette nouvelle a été insérée dans la *Gazette Officielle* du 31.

« Bayonne, 5 septembre.

« Le chargé d'affaires des Pays-Bas a notifié, le 31 août, au ministre des affaires étrangères, la reconnaissance, par sa cour, du gouvernement provisoire.

« Suivant le *Phare des Pyrénées*, aucun événement remarquable n'a signalé la journée du 8 à Barcelone. L'artillerie de Monjuich a démonté les batteries que les insurgés avaient dressées contre Barcelonnette et la citadelle. Le feu de l'artillerie avait cessé le 7; mais Monjuich devait commencer le 8 au soir. Tous les canaux qui alimentent les fontaines de Barcelone avaient été coupés, par disposition du capitaine-général, mais on ne comptait pas beaucoup sur l'efficacité de cette mesure, attendu qu'il existe à Barcelone un grand nombre de puits.

« La junte s'était empressée de publier le prononcément de Gironne; elle avait fait aussi imprimer l'adhésion du brigadier Ametller, ajoutant que celui-ci était en mesure d'appuyer le mouvement avec plusieurs bataillons de corps francs. Sur l'invitation de M. de Lesseps, tous les Français qui n'ont pas, à Barcelone, d'établissements à surveiller, avaient quitté la ville, et s'étaient embarqués sur les bâtiments de l'état.

« On lit dans une correspondance de Barcelone, publiée par le même journal, que, jusqu'à présent, aucun écrivain français n'a souffert. La maison du consul anglais, située à quelques pas de la Porte de Mer, a été très maltraitée.

« On lit dans l'*Espectador* du 7:

« Il paraît qu'il est arrivé hier soir, à sept heures, un courrier extraordinaire de Valence, apportant la nouvelle que cette capitale a secouru le mouvement de Barcelone; on ajoute qu'à son passage à Saragosse, la ville toujours héroïque se trouvait dans la plus grande agitation. Nous ignorons les détails de ces événements.

« Le même journal assure qu'au départ du dernier courrier de Séville, on signait dans cette ville une exposition pour réclamer la junte centrale. Elle était déjà revêtue de 1,600 signatures. Grenade était en proie à une vive agitation dans le même sens.

« El *Centinela de Andalucía*, de Séville, dit qu'une réunion d'électeurs progressistes a eu lieu au Musée. M. Goyanes, chargé de préparer les travaux électoraux, dans le sens de la junte centrale, du parti parlementaire, demanda à l'assemblée si elle voulait se réunir aux modérés. Cette alliance fut unanimement repoussée, comme impossible et irréalisable, et il fut décidé que les partis progressiste et républicain se fonderaient ensemble, et qu'à l'avenir il n'y aurait d'autres dénominations que celles de libéraux et de serviles, les progressistes et les républicains formant la première de ces classes, et les rétrogrades et absolutistes la seconde. Une commission fut nommée pour s'entendre avec les républicains, afin de se réunir tous ensemble pour nommer la commission directrice des élections de la province.

« Les journaux de Barcelone sont du 8 septembre. L'*Impartial* ayant été obligé de suspendre sa publication, c'est par le *Constitucional* que nous recevons les nouvelles de cette cité. Cette feuille dit que l'enthousiasme est à son comble parmi les défenseurs de la liberté. Les vieillards parcourent les points fortifiés, rappelant à la garde nationale l'antique gloire des héros de la Catalogne; les femmes et les enfants travaillent à élever des

barricades. Gloire, union, liberté se pressent dans le corps populaire.

« L'article suivant du même journal mérite d'être cité: Ce soir, à quatre heures, le fort Monjuich a ouvert le feu contre la ville, et au moment où nous écrivions, le feu continuait sans interruption. Barcelone, Phérocque Barcelone contempe avec un admirable valeur les projectiles que les canons et marquis lancent contre elle. Catalans! vous pouvez juger des mensongères assurances de ces hommes atroces et sanguinaires. Qui eût dit, ô Barcelonnettes! qu'après l'amère leçon par nous donnée aux bombardiers, les apostats serviles viendraient parachever l'œuvre de leurs devanciers! Tyrans! vous pouvez lancer vos bombes, vous épouvez votre poudre et vos projectiles avant de pouvoir triompher de la bravoure des Catalans, et tous vos projets iniques viendront se briser contre la forte et mâle poitrine du peuple de Barcelone. Allons! quittons la plume et saisissons l'épée pour nous battre et mourir. La victoire ou la mort. Catalans! peut-être est arrivé le jour que la Providence nous réserve pour le châtiment des tyrans.

« Voici, en regard des assertions de la feuille officielle des partisans de l'insurrection, quelques extraits des correspondances favorables à la cause du ministère Lopez: « La garde nationale de Barcelone ne prend pas part à la lutte. Dix mille habitants armés souffrent patiemment que douze cents individus sans aveu ensanglantent leur ville et fassent fuir la population épouvantée. Le port est désert, tous les navires ont pris la large; les boutiques et les ateliers sont fermés; toutes les affaires, tous les travaux sont suspendus, et l'on n'aperçoit pas encore de terme à une si grande calamité. La ville d'ailleurs est presque déserte; on porte à près de cent mille le nombre des personnes qui ont émigré. Les consuls ont fait embarquer tous ceux de leurs nationaux qui se sont présentés; eux-mêmes sont sur le point d'abandonner une ville désolée par la guerre.

« La nouvelle junte, plus révolutionnaire qu'aucune des juntes précédentes, décrète des mesures

très-probablement rejetée dans le conseil législatif à une majorité proportionnellement plus forte, à cause de l'absence des conseillers du Bas-Canada.

Signor BLITZ, le prince des magiciens, qui a obtenu un brevet de capacité de feu lord Sideman, est de retour à Québec, et doit donner une soirée lundi à l'hôtel de Payne. Il y a plaisir à faire escamoter son argent ar lui, tant il le fait adroitement.

La veuve CARON est arrivée à Québec avec le magnifique modèle représentant la ville de Paris tout en bois découpé, lequel sera exhibé quelques jours seulement à commencer mardi prochain à la chambre d'assemblée.

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. THEOPHILE HAMEL, le jeune artiste canadien dont nous avons annoncé le départ pour Rome le 12 juin dernier, est arrivé sain et sauf dans la capitale du christianisme et des arts le 8 août suivant. Dans une lettre du 26 août, il dit que par une faveur toute particulière on a bien voulu l'admettre, en arrivant, dans les différentes académies de peinture, et qu'il a fait choix, pour le moment, de l'Académie royale de France. Par l'entremise des messieurs à qui il était recommandé, il avait obtenu la permission de peindre dans le palais du Vatican et les palais Borghèse et Corsini, où sont les plus belles galeries d'Europe. Il parle des merveilles de Rome avec l'enthousiasme d'un véritable artiste.

JOURNAL DE M. BOLDUC.—En annonçant, à la première page, cette intéressante publication, nous avons oublié d'inviter ceux qui désiraient en avoir des exemplaires en forme de brochure, à nous faire parvenir leurs noms sans délai, afin que nous sachions quel nombre en faire tirer. Le monsieur à qui le Journal est adressé est un jeune confrère et un ami d'enfance de M. Bolduc, et cette circonstance explique le ton familier qui règne dans sa lettre, à laquelle nous n'avons cru devoir nous permettre de rien changer.

LES MÉLANGES RELIGIEUX.—Nous regrettons de voir que ce journal, rédigé avec un talent si distingué, va cesser de paraître. Voici en quels termes il annonce la suspension de sa publication :

"En publiant, vendredi dernier, l'article éditorial qui terminait le 62 volume des Mélanges Religieux, nous avions l'espérance de conclure immédiatement des arrangements qui nous paraissent avantageux pour la continuation de notre journal ; mais nos espérances ayant été déçues, nous sommes forcés de suspendre notre publication jusqu'à des conclusions plus rassurantes. Il nous fait peine sans doute d'arrêter notre presse au moment où les intérêts religieux peuvent être si essentiellement servis, mais il nous est aussi bien pénible de voir l'hésitation, l'apathie (nous osons le dire), qui régnent encore dans une partie considérable de nos concitoyens pour la diffusion des connaissances utiles par le moyen de la presse. Car c'est à peine si le peu de journaux français qui se publient dans cette province y recueillent, pour fruit de leurs labeurs, la chétive rétribution qui alimente leurs frais et leurs déboursés ! Nous pouvons faire ce reproche avec d'autant plus de fondement, que la feuille que nous fournissons au public était, depuis quelque temps, plus complète et plus variée. Grâce à l'habile rédacteur que nous possédions, rien, ce nous semble, ne manquait à notre journal pour le rendre accessible et intéressant à toutes les classes de lecteurs ; et cependant, malgré cette attrayante perspective, nous n'avons réellement pas vu multiplier les abonnements, ni par conséquent augmenter suffisamment notre recette ; tellement que nous sommes aujourd'hui obligés de faire un appel direct à une partie considérable de nos souscripteurs en retard, afin d'obtenir une entrée d'argent qui nous mette en état de remplir nos obligations."

Vol.—Vendredi dernier dans la nuit, des voleurs ont ouvert la porte de la chambre de M. Faucher, curé de Lotbinière, et lui ont enlevé son plus beau harnais à gent, deux paires de carreaux et une selle.

PORT ST. CHARLES.—On trouvera dans nos colonnes de ce jour un avis signé par un grand nombre de citoyens respectables et convoquant une assemblée publique pour considérer s'il ne conviendrait pas de faire une demande à la législature pour la construction d'un canal dans la rivière Saint-Charles qui la rendit navigable en tout temps et qui en fit un port sûr pour les vaisseaux contre la tempête.

Vol à New-York.—On voit par des affiches placardées dans nos rues qu'il a été commis à New-York un grand vol de montres, bijoux, etc. On offre une récompense de mille piastres pour l'arrestation des voleurs.

M. Drapeau nous a prié d'informer MM. les curés et le public que son livre qui a pour titre : "Règlement de la société de tempérance," et dont l'annonce a paru dans les journaux de cette ville et de Montréal, sera complètement imprimé dans quinze jours ; qu'il n'épargne ni travail ni dépense pour le livrer le plus promptement possible au public ; et qu'il espère offrir au lecteur un ouvrage tout à la fois utile et amusant.—Journal de Québec.

Le Britannia faillit devenir la proie des flammes mardi matin au port du village de Verennes. Il paraît que le feu prit dans l'entrepont, par un morceau de bois qui avoit été mal éteint lors de son arrivée à Verennes. On dit que l'ingénieur a montré un grand sang-froid dans cette occasion, et que son secours fut de grande utilité pour sauver le bâtiment et peut-être le village entier qui se trouvait infailliblement devenu la proie des flammes, car le vent soufflait avec fureur dans le moment, et donnait droit sur le village. Il nous semble que voilà trop d'exemples pour ne pas faire ouvrir les yeux des citoyens des villages de nos campagnes, pour ne pas les décider à se procurer des pompes de suite.—Aur ore.

OURAGAN DANS LA FLORIDE.—Une lettre de Port-Léon, en date du 15, donne d'affligeants détails sur un ouragan qui a eu lieu dans la nuit du 13 au 14. Pendant la matinée du 13, un vent violent s'éleva tout-à-coup élevé du sud-est et la mer était monté à une grande hauteur ; bientôt, cependant, le vent s'était calmé et l'eau avait baissé ; mais dans la nuit, à 11 heures, l'ouragan reprit avec une nouvelle violence, et la ville fut soudainement inondée. Tous les magasins situés sur les quais furent renversés par le courant ; la plus grande partie des maisons fut également détruite, et les malheureux habitants durent aller chercher un refuge sur les hauteurs voisines ; quelques-uns, surpris par les vagues, eurent le temps à peine de s'élever demi-nus hors de leurs lits. A Port-Léon, on ne constate la mort que d'un enfant nigre, non plus qu'à Saint-Marks où toutes les maisons ont été également détruite ou gravement endommagées. Mais le désastre a été plus immense encore à Light-House ; là, pas un seul édifice, excepté le phare, n'est resté debout, et on compte en outre 14 victimes, au nombre desquelles se trouvent quelques-uns des habitants les plus notables. Nous remarquons, entre autres, le capitaine Robertson qui a péri avec sa femme et ses trois enfants. Les habitations disséminées sur la côte ont aussi beau-

coup souffert. Dans l'une, tout le monde a été noyé ou sont M. E. Walker, sa femme, ses enfants et cinq ou six nègres. Aux dernières dates, on n'avait pu encore constater tous les désastres, compter tous les noyés, mais on s'était assuré déjà de la disparition d'un très grand nombre de personnes qui ont sans doute été entraînés par les flots. On n'avait pas de nouvelles de Saint-Joseph et d'Apalachicola qui, à cause de leur position, ont dû beaucoup souffrir.

MORT DU CURÉ DE BACH.—Le curé de la Nouvelle-Orléans est mort de la fièvre jaune le 19 septembre, après quelques jours de maladie. Ce digne pasteur est universellement regretté.

GUERRE ASTRONOMIQUE.—Nos lecteurs n'ont pas oublié, sans doute, le Planetarium de Russel, chef-d'œuvre de mécanique scientifique, dans lequel un habile ouvrier américain est parvenu à représenter en miniature, avec une exactitude mathématique, tous les mouvements des principaux corps célestes. Cet admirable travail, on le sait aussi, était demeuré ignoré et inutile avant d'avoir été trouvé, pour interpréter, un de nos compatriotes, le professeur Gouraud Fauvel, dont les lectures, illustrées par le Planetarium, attirèrent, pendant l'hiver dernier, une foule nombreuse, et acquiescent à l'instrument et au professeur une juste popularité. Les propriétaires du Planetarium s'estimèrent très heureux d'avoir été associés à un homme qui transforma, pour eux, en un capital largement productif, ce qui n'avait été jusqu'à présent qu'une source de dépenses. Mais comme ils n'avaient pas compté sur un pareil succès, ils avaient fait au professeur des avances dont ils regretterent la libéralité, et se mirent en frais de *yankee tricks* pour se débarrasser de M. Gouraud, dont le seul tort était d'avoir dépassé les espérances qu'ils avaient mises en lui.

Un premier procès lui fut intenté parce qu'il avait été obligé d'interrompre ses lectures pendant une dangereuse maladie résultant du zèle imprudent avec lequel il s'était dévoué à la mission qui lui avait été confiée. Puis, pendant que l'affaire était soumise aux tribunaux, on vendit une moitié environ de la propriété du Planetarium au professeur Lardner, en le chargeant d'exploiter l'instrument dans l'intérêt commun de tous les associés. Or, d'après le contrat primitif fait avec M. Gouraud, celui-ci avait seul le droit de disposer, pendant un certain nombre d'années, du Planetarium ; et comme ce contrat subsiste encore dans toute sa force, le marché fait avec Lardner était une double fraude envers les deux professeurs anglais et français.

M. Lardner, lui, qui ignorait les droits de son collègue, annonça qu'il donnerait un cours d'astronomie à l'aide du Planetarium. Forcé fut alors à M. Gouraud d'invoquer la protection des tribunaux, et il a obtenu en chancellerie un ordre qui interdit à ses adversaires l'usage du Planetarium, jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur la validité du contrat dont il est détenteur.—Courrier des E. U.)

PHARMACIE POUR LES PAUVRES.—Encore une amélioration importante pour cette ville, et dont l'idée est due à la philanthropie du docteur Badgley. Lundi, 2 octobre prochain, une pharmacie pour les pauvres, et ceux qui n'ont pu jusqu'ici profiter des consultations gratuites des médecins, quant à ces derniers ajoutaient s'adresser à leurs avis professionnels, auront à l'adresse de la saison amené presque toujours de grandes souffrances, nous ne pouvons que nous réjouir de voir la prompte exécution d'un projet conçu dans l'intérêt des malheureux.—(Minerve.)

Le CHAMPLAIN.—Le projet de bâtir un *steamboat* en opposition à l'ancienne ligne a réussi. La liste des actionnaires est déjà assez considérable pour ne laisser aucun doute que l'opposition sera en vigueur sur le lac Champlain au printemps prochain. M. Gédéon Lathrop, qui a déjà commandé un *steamboat* sur le lac, doit être le capitaine.—(Idem.)

Il paraît d'après plusieurs journaux anglais que la récolte ne sera pas aussi bonne cette année qu'on l'avait espéré, surtout dans le nord de l'Irlande, la moisson ayant été faite trois semaines plus tard que de coutume, et les grains ayant été endommagés par les pluies fréquentes.—(Idem.)

LA MANIE DUEL A LA N-ORLYANS.—La manie du duel s'est exécutée, à la Nouvelle-Orléans, les phases de la fièvre jaune ; c'est sous l'influence des chaleurs brûlantes que tous deux se virent le plus. Au duel fatal qui a causé la mort de l'éditric de la Gazette de Baton Rouge, on ont succédé immédiatement deux autres, au sabre et au pistolet. Les héros du premier ont échangé quatre balles sans résultat ; mais au cinquième coup, l'un des adversaires a eu sa chemise percée à l'épaule.

DÉCÈDES.—Le 3 du courant, au faubourg St. Jean, après une longue maladie soufferte avec résignation à la volonté de Dieu, M. Abraham Fiset, âgé de 27 ans et 2 mois ; il laisse pour déplorer sa perte une épouse inconsolable.

En cette ville, mardi, le 4 du courant, François Xavier, enfant de feu Sieur François Xavier Labréque, à l'âge de cinq ans et demi.

GRANDE EXHIBITION DU MAGNIFIQUE MODÈLE DE LA VILLE DE PARIS, MARDI PROCHAIN, Le 10 courant, et les jours suivants.

CET admirable ouvrage sculpté en bois, est le résultat de 16 années de travail, il comprend près de quarante mille maisons et plus de cent mille objets divers, chaque rue, chaque monument, chaque place publique sont représentés avec une fidélité et une exactitude mathématiques dans leur forme, leur dimension, leur couleur, au point que les personnes qui ont habité la grande Métropole du monde, peuvent facilement reconnaître les maisons où ils ont logé. Un Français parlant l'anglais et le français est chargé de donner aux visiteurs des explications sur ce chef-d'œuvre d'art qui ne doit rester à Québec que pendant quelques jours.

On peut visiter le Modèle de la ville de Paris tous les jours durant la journée et le soir, à la Garde robe de la Chambre d'Assemblée. Prix d'admission, 1s. 3d. Enfants, moitié prix. Québec, 6 octobre 1843.

EN DEBARQUEMENT Du Fairfield, venant de Sidney : 26 BARRIQUES } Cassonada 60 quarts } 60 quarts Huile de Morue De la Caroline, venant de la Baie St. George : 300 quarts Hareng 50 do Saumon De l'Eliza, venant de New-York : 20 quarts Vernis brillant. H. J. NOAD, Québec, 6 octobre 1843. Rue St. Paul.

GRAINE DE LIN. Le soussigné donnera le plus haut prix du marché pour de bonne graine de lin nette. H. J. NOAD, Québec, 6 octobre 1843.—10f. Rue St. Paul.

ASSOCIATION DES NOTAIRES DU DISTRICT DE QUEBEC. Il y aura une assemblée générale des membres de cette association, MARDI le DIX-SEPT octobre prochain, à UNE heure de l'après-midi, au Bureau de l'Honorable Louis Panet. Les membres composant cette dite association sont particulièrement priés de s'y trouver. Par ordre, WILBRODLARUE, Québec, 2 octobre 1843.

AVIS PUBLIC.

LES soussignés invitent les citoyens de Québec et autres à se réunir en assemblée, LUNDI le NEUF du courant, à SEPT heures du soir, dans la SALLE D'ÉCOLE de M. DION, Faubourg St. Roch, dans le but de considérer s'il serait expédient de faire une demande à la Législature Provinciale, pour la construction d'un canal dans la rivière St. Charles qui la rendit navigable en tout temps, et un port sûr pour les vaisseaux contre la tempête. Québec, 6 octobre 1843.

- James Clearidge
- Laurent Paradis
- J. Vanderheyden
- J. Bélanger
- Amb. Fafard
- Louis Simard
- A. Fraser
- Wm. Eadon
- John Bethell
- A. Lachance
- P. Pelletier
- F. J. Parant
- S. Macaulay
- Chs. Ol. Grénier
- L. B. Mepharson
- Pierre Laberge
- Simon Bedard
- F. X. Malouin
- John Grace
- J. Ete. Bigaouette
- Jos. G. Tourangeau
- F. X. Paradis
- J. Bie. Fréchette, Secr.
- John Munn
- Wm. H. Jeffery
- F. Noid
- Paul Lepper
- Jos. Laurin
- Ed. Rousseau
- Pierre Lavoie
- O. Elais
- Wm. Wilson
- H. J. Noid
- Et. Dabire
- Wm. Wurtelo
- Is. Prévost
- B. Miller
- John Venner
- Ed. Lemieux
- Pierre Gagnon
- Jos. Cauchon, fils
- J. P. Brémeau
- Fis. Cinq-Mars
- E. R. Fréchette
- O. Fiset
- Abr. Hamel
- P. Ginzars, Junr.
- D. E. Garneau
- Geo. Larouche
- Aug. Voelle
- Aug. Gauthier, Junr.
- Is. Labrecque
- Jos. G. Tourangeau, fils.
- Wm. Brown
- Richard Coyle
- Ignace Gingras
- A. S. Matte
- D. McCullum
- Robt. Brown
- Remi M. Louin
- A. Durand
- M. Tessier
- T. C. Lee

POELES A LA MODE.

Le soussigné informe le public et ses amis qu'il vient d'acheter une très-grande quantité de POELES A GRANDE FOURNEAU A PATENTE qui ont été supérieurs sous tous les rapports à tous les autres poeles sortis de ce pays. Les dimensions du fourneau sont de TRENTE CINQ pouces de largeur sur VINGT DEUX pouces de profondeur et les côtés ne sont pas sujets à peler comme ceux des autres poeles. Ils offrent au même prix qu'on les détaille à la Fonderie de la Canotière à Québec.

Un assortiment de Poèles de St. Maurice. Dans quelques-uns de ces poeles les foyers n'ont point de chaque côté, afin de servir commodément aux besoins de deux familles lorsqu'ils seront placés entre deux appartements. CHARLES COLLET. 6 octobre 1843.

Dans la Banqueroute de DAVID HENDERSON & WILLIAM HENDERSON.

Le soussigné syndic à la dite Banqueroute donne par les présentes avis public que LUNDI le SEIZIEME du courant, à UNE heure de l'après-midi, une assemblée des Créanciers des dites DAVID HENDERSON & WILLIAM HENDERSON, aura lieu au Bureau de JEAN EMMANUEL DUMOULIN écuyer, Commissaire des Banqueroutes, en la ville des Trois-Rivières, Rue St. Antoine, pour l'audition des Comptes du syndic, et là et ailleurs ceux des dits Créanciers qui n'ont pas encore prouvé leurs créances devront se présenter pour en faire la preuve. L. G. DUVAL, Trois Rivières 4 octobre 1843. Syndic.

AVIS DU BUREAU DE LA POSTE.

LA prochaine Malle par l'Union pour l'Angleterre laissera Halifax le 15 Octobre courant, et sera close au Bureau de Québec le JEUDI 12 octobre au soir. Les lettres AFFRANCHIES seront reçues jusqu'à SEP heures P. M. Et les lettres NON AFFRANCHIES pourront être déposées dans la Boite jusqu'à NEUF heures P. M. du dit jour. L'Union sera expédiée VENDREDI le 13 au matin aussitôt après l'arrivée de la malle de Montréal par le Steamboat. Au Bureau des Postes à Québec, 30 septembre 1843.

TROIS SOIREES ET UNE EXHIBITION LE JOUR. AMUSEMENTS RATIONNELS, MORaux ET INTERESSANTS ! A L'HOTEL DE PAYNE. Ventriloquisme et Art.

NOUVELLES EXPERIENCES ! Changement de jeux chaque soir. SIGNOR BLITZ a l'honneur d'annoncer aux Dames et Messieurs de Québec qu'il vient d'arriver en cette ville et donnera ses exhibitions, au lieu ci-dessus, LUNDI, MARDI et MERCREDI SOIR, 9, 10 et 11 octobre. Pour la commodité de ses jeunes amis et de ceux qui ne pourraient assister à ses exhibitions le soir, il en donnera une ce dernier jour à TROIS heures de l'après-midi. Il espère que l'approbation unanime dont ses efforts ont été honorés pendant une visite antérieure lui assurera la bienveillance du public en général. L'exhibition consistera en TOURS PHILOPHIQUES, surpassant ceux du genre de Buddha, Siva, Joss, Jig-gersont, Vishnou, et les prétendus miracles de ces sectes, ainsi qu'en DEMONOLOGIE pratiquée par les Hindous, les Chinois et les anciens Magies.

Pour preuve de la satisfaction donnée par les représentations de S. Signor Blitz, il se réfère aux témoignages suivants de feu lord Sydneyham, de Sir George Arthur, et à ceux du public en général. "A l'aide-de-camp de service a ordre de Son Excellence le Gouverneur Général de dire que Signor Blitz a donné une représentation à l'Hôtel du Gouvernement, à Montréal, le 2 novembre, à la satisfaction de Sa Seigneurie et d'un parti nombreux.—Hôtel du Gouvernement, Montréal, 3 novembre 1840." "A l'aide-de-camp de service a reçu l'ordre de Sir George Arthur de témoigner à Signor Blitz la grande satisfaction qu'il a éprouvée à Son Excellence, à lord Arthur et à un parti nombreux d'ama, le spectacle qu'il a donné ce soir à l'Hôtel du Gouvernement.—Hôtel du Gouvernement, Toronto, 11 février 1841." Les amusements consistent en une grande variété de nouvelles

METAMORPHOSES, AVEC DES CONVERSATIONS AMUSANTES EN VENTRILOQUISME.

Prix d'admission, 2-6d ; enfants, moitié prix. Les portes s'ouvriront à 7 heures, et le spectacle commencera à sept heures et demie. On pourra se procurer des Billets aux Libraires de T. Cary & Co, de W. Neilson, de J. B. Fréchette et à l'hôtel de Payne. Des Exhibitions privées et des Leçons de Ventriloquisme seront données par Signor Blitz à ceux qui en demandent. On pourra aussi acheter de lui des AMUSEMENTS DE SALON très-intéressants. 6 octobre 1843.

PELETERIES.

Le soussigné offre en vente au numéro 8, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, UN assortiment de belles pelleteries, consistant en manteaux et coats de marie du Nord, du sud de Roche, de France, d'Espagne à gris, Lyncx, Fuchs, Vison, Blac et Genet et de ventre d'Eourenis, Casques pour dames et messieurs, Gants et mitaines, culottes d'astracan et d'autres peaux, Doubleurs de manteau, Coats et collets etc. Robes de caroles (bonaf Illinois) D. pour ornement pour do. Bonas d'ours noir, première qualité, Mittans de cuir tanné, caribou et siamois en gros et en détail. —Aussi— Glets et caleçons de chamoux, semelles de brin comme préservatif contre le froid. Le soussigné repare toutes sortes de pelleteries au plus court avis et dans le meilleur goût. F. E. GARANT, Manchonnier. Québec, 28 septembre 1843.

PROVINCE DU CANADA, D. TRUIT DE QUEBEC.

Dans l'affaire de DAVID BLANCHET, failli. UNE assemblée des Créanciers du dit DAVID BLANCHET se tiendra au bureau du soussigné commissaire des banqueroutes pour ce district, situé dans la Basse-Ville de cette cité, SAMEDI, le SEPT OCTOBRE 1843, à ONZE heures du matin, pour prendre en considération la nomination d'Etienne Roy, syndic de cette affaire. R. H. GAIRDNER, Commissaire des Banqueroutes. Québec, 2 octobre 1843.

BUREAU D'ASSURANCE DU CANADA. QUEBEC, 2 Octobre 1843.

AVIS est par le présent donné qu'il a été résolu par les Président et Directeurs de la Compagnie d'Assurance du Canada que, sur les profits pour les six mois expirés le 30 Septembre dernier, un Dividende de CINQ PAR CENT, sur le montant du Capital versé, soit déboursé payable aux Actionnaires, au Bureau de la Compagnie, le 1er et après le SEIZIEME jour OCTOBRE courant, et qu'une somme additionnelle égale à SIX PAR CENT soit retenue et placée au crédit du "Fonds de Réserve" ("Safety Fund") de la Compagnie. Par ordre, DANIEL McCALLUM, Secrétaire. (65)

AVIS DES BANQUES.

NOUS soussignés donnons par ces présentes avis public qu'il a été résolu par le conseil d'administration de la Banque de Commerce de Québec, que le 1er NOVEMBRE prochain, et jusqu'à nouvel avis, l'intérêt sur les Dépôts Spéciaux sera réduit à UN ET DEMI pour cent par an, et que les porteurs de Certificates de Dépôt qui n'auraient pas d'avis à consentir au taux d'intérêt ci-dessus indiqué, veulent bien présenter leurs Certificates pour paiement. Par ordre des conseils respectifs de directeurs. (Signé) NOAH FREE, Caissier de la Banque de Québec. R. CASSELS, Gérant de la Banque de l'Amérique Septentrionale à Montréal à Québec. A. SIMPSON, Caissier de la Branche de Québec, de la Banque de Montréal. Québec, 28 septembre 1843.

AVIS AUX PILOTES ET NAVIGATEURS.

ON fait savoir qu'une Lumière tournante (Revolving Light) sera placée sur la Tour récemment érigée sur le Piler du Sud, à partir de la nuit du 28 septembre courant, jusqu'à la clôture de la navigation. MAISON DE LA TRINITE, Québec, 22 septembre 1843.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE POUR COMPTE D'ASSUREURS. Il sera vendu SAMEDI prochain, 7 du courant, au magasin de M. H. J. NOAD rue St. Paul, à DEUX heures, au bénéfice de tous intéressés : 19 BARILS Clous à fer de cheval 22 do do de bouff 1 do do à coudre 1 do Marteaux de forgeron 6 boucanis Faucilles 1 Soufflet de forge 1 boite Caps-de-mouton et Aiguilles Le tout sauvé du naufrage de la Brunette. THOS. HAMILTON, E. & C. Québec, 5 octobre 1843.

GRANDE VENTE DE QUINCAILLERIE, COUPELLERIE, ETC.

Il sera vendu MERCREDI prochain, 11 du courant, à DEUX heures, au hangar de BUDEN, en arrière de MM. P. LANGLOIS & SON, pour compte des intéressés : UN grand assortiment de toute espèce de Quincaillerie, Coutellerie, Vitres, etc. etc. —Aussi— 40 Quarts Maquereau No 2 1 Haussière de 9 pouces neuve. 1 Vindas à patente, complet, convenable à un bâtiment de 400 tonneaux. Cabestan, Pompes, Poulies, etc. On pourra voir les effets et des Catalogues seront prêts avant le jour de la vente. Conditions.—COMPTANT. THOS. HAMILTON, E. & C. Québec, 5 octobre 1843.

PAR DUPONT & CO.

MERCREDI prochain, 11 du courant, à DEUX heures précises, aux magasins de MM. LE MASTRONS, TILSTONE & Co, sur le quai de GIBB : 75 PIPES 10 barriques } Vin Porto de Tarra- 24 quarts } gone supérieur, par Hoston. 1 pipe Vin blanc 1 do du sucre 1 do Huile d'olive 4 quarts Huile de blanc de baleine cou- lée d'Avier 5 barriques Huile de navette clarifiée 12 quarts Madère de Lisbonne 50 cases Thè twaiky 10 barriques } Vinaigre de vin blan 25 tonnes } français trois fois clarifié 25 quarts } 40 tonnes Vinaigre deux fois clarifié 100 quarts Café de Laguayra rôti 20 quarts Amadou à égale moile 50 boites du Jourdain 20 do Chandelles de blanc de baleine 100 do do à mèche crée 100 mottes Casse 3 balles Bouchons à vin 20 quarts Noix du Brésil 20 quarts Tabac en feuille 100 balles Pines 50 paires Bouteilles à Porter 40 quarts Clous à rose du Canada, 3 1/2 à 2 1/2 liv. 30 do Clous à rose et de Pontage 400 balles Peinture rouge, brun d'Espagne, jaune et noire etc. Québec, 5 octobre 1843.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE DES BIENS PROVENANT D'UNE FAILLITE. Il sera vendu SAMEDI prochain, le 7 du courant, au magasin de J. H. OKSNEY, No. 37, rue St. Jean, près de la Poste :

TOUT son fond de marchandises consistant en drap, casimir, tweeds, flanelles, coton à chemises, coton rayé et gris, toile d'Irlande, Schéles, dentelles, bobines, bas, etc., etc. —Aussi— Un assortiment de joailleries, et autres articles. Conditions de la vente : au-dessus de 215 argent comptant, et au-dessus, trois mois de crédit sur donnant des billets à la satisfaction des Syndics. La vente commencera à UNE heure précise. G. D. BALZARETTI. Québec, 4 octobre 1843.

LE BOIS ET LES CHALoupes RAMASSÉS.

PAR la police Riveraine et qui se trouvent maintenant dans le DOCK DE LA POLICE, qui des Indes, seront vendus à l'encan, s'ils ne sont réclamés d'ici à LUNDI 9 du courant. M. H. RUSSELL, Chef de Police. Québec, 3 octobre 1843.

GRANDE VENTE DE MARCHANDISES DE LA SAISON.

Seront vendus MARDI prochain, 10 du courant, aux magasins de MM. MASON, LANGRAN & Co, les marchandises suivantes qui viennent d'arriver, savoir : 6 BALLEs de Couvertes de laine 4 do de Flanelle blanche, rouge et jaune 4 do de Boeking rouge et vert 3 do de Drap de Pologne 2 caisses de Draps fins et superfins 2 balles de Casimir blanc 3 do de Couvertes de couleur 1 do de Coton jaune 3 do de Coton rayé à chemises 2 do de Coton à tabliers 3 do de Bourgain 1 caisse de Basine à doublure unie 1 do de croché 2 balles de Coutil 1 do de Schéles écossais 1 caisse de Schéles de la laine écossaise 2 balles de Coton à jupes. Et une quantité d'autres effets pour la saison. —Aussi— 14 bouquets de Tabac en feuilles supérieur. La ven e commencera à DEUX heures précises. G. D. BALZARETTI. Québec, 4 octobre 1843.

BOIS EPAVES.

Seront vendus à l'encan, MARDI 10 du courant, à DEUX heures après-midi, LE BOIS ET LES CHALoupes non réclamés qui se trouvent dans le DOCK DE LA POLICE. R. H. RUSSELL, Chef de Police. Québec, 3 octobre 1843.

POELES DE ST. MAURICE ET DES TROIS-RIVIERES, ETC.

LA seconde et dernière vente pour cette saison de Poèles et autres objets en fonte de Saint-Maurice et des Trois-Rivières, aura lieu le MARDI 10 OCTOBRE prochain, sur le quai WELINGTON, à DEUX heures après-midi, aux quels TELLINGS, à sera vendu par DUPONT & Co. :

- 108 Poèles de bois de 26 pouces A 80 " " " 30 " W 16 " amples 39 " P 20 " " " 36 " K 20 " " " 31 " M 15 " " " 27 " No. 2 12 " " " 24 " O 20 " " " 21 " Q

P. Étos de cuisine, nouveaux et anciens patrons Do. de chambre Un très-grand assortiment de Claudières à sucre, Tourtières et autres vaisseaux. —Aussi— Quelques tonneaux de Fer en barres Un Cable-chaine et 3 Ancres. D. FRASER. Québec, 25 septembre 1843.

MAISON A VENDRE.

Par encan public sera vendu, en l'Étude du Notaire soussigné, LUNDI NEUF OCTOBRE prochain, à UNE heure après-midi, UN EMPLACEMENT situé en cette Ville de Québec, en dehors et près de la porte du Palais, contenant trente pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui peut se trouver depuis l'alignement de la rue St. Nicolas, autrement rue du Palais, jusqu'à celui de la rue St. Charles ; borné en tout, vers le sud, par la dite rue St. Nicolas, et en profondeur, vers le nord, par la dite rue St. Charles, joignant d'un côté, vers le sud-ouest, aux représentants Joseph Gagnon, et d'autre côté, vers le nord-est, aux héritiers Pierre Lefrançois, avec une maison dessus construite. La maison est occupée comme un magasin en détail, et le po te est bien achalandé. On donnera des facilités pour le paiement et un titre incontestable. Pour plus amples informations il faut s'adresser au Notaire soussigné. Cette vente ci-dessus est remise à MARDI le 10 octobre à UNE heure P. M. et se fera sur les lieux, côté du Palais, au lieu de l'Étude du sous-signé : ED. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 22 septembre 1843.

Dans l'affaire John Gordon & Co.

Le LUNDI 25 SEPTEMBRE prochain, seront vendus à la BOURSE DE QUEBEC, à ONZE heures du matin, tous les Biens meubles appartenants à la Faillite de John Gordon & Co., savoir : La Distillerie du Brauport, La Manufacture de Savon et de Chandelles, rue du Prince Edouard, à St. Roch, La Distillerie de Bas-Bijou, Une place à Moulin sur la rivière Montmorency, Actions dans les Sources de Caïedonia, Terre au lac Brauport. —Aussi— 5 Actions dans la Compagnie d'Assurance de Québec contre le feu, 5 Actions dans la Compagnie des Bateaux vapeurs de l'Union. S'adresser aux syndics, au bureau de Louis J. McNair, écuyer, rue J. B. F. Basse-Ville. Par ordre des syndics, DUPONT & Co. Québec, 26 juin 1843.

Dans l'affaire Gordon.

A cette vente ci-dessus est remise au LUNDI 9 OCTOBRE prochain, et l'on pourra obtenir toute information concernant la propriété en s'adressant aux soussignés. Par ordre des syndics, DUPONT & Co. 22 septembre 1843.

VENTE DU SOIR Par D'Édouard.

Tous les LUNDIS et MARDIS, à ses chambres d'Encan, Basse-Ville. UN assortiment général de Marchandises adhés de goût et de fonds, coutellerie, papeterie, joailleries, et hardes faites. N. B.—Pour les particularités voir les affiches.

SALSEPAREILLE DE SANDS,
POUR LA GUÉRISON RADICALE DE TOULES LES
MALADIES PROVENANT DE L'IMPURETÉ
DU SANG OU D'UNE HABITUDE
DU SYSTEME, TELLES QUE
Les scrofules ou mal du roi, les rhumatismes, les
éruptions cutanées obstinées, les rougeurs ou pustule
de la face, la bile, l'ophtalmie, les dartres, la
teigne, les exostoses et gonflements des jointures, les
ulcères obstinés, les symptômes syphilitiques, la
sciatique, l'hydrocèle, les maladies provenant de
l'usage inconsidéré du mercure, de l'exposition aux
intempéries de l'air, ou de imprudences dans la vie,
aussi bien que les maladies constitutionnelles et
chroniques.

**EFFETS MERVEILLEUX DE LA SALSEPAREILLE
DE SANDS, A NORWICH (CONNECTICUT).**

Lisez la lettre suivante de Madame Phillips. Les
faits sont à la connaissance de tous les habitants du
voisinage.
A M. A. & B. SANDS ET COMP. — MESSIEURS : C'est
avec la plus vive reconnaissance que je saisis l'occasion
de vous faire savoir le grand soulagement que j'ai retiré
de votre Salsepareille. Je serais heureux
surtout que vous fussiez connus de la population
de tous ceux qui sont affligés comme je l'étais
autrefois, à tous ceux qui souffrent de la même
maladie, et même long-temps mésempêché. C'est une histoire
peu étonnante et qui fait mal à raconter : cependant je la
raconte un peu de mots, mais fidèlement, pour l'avantage de tant
de personnes qui pourraient être aussi efficacement
soignées.

Il y a eu dix-neuf ans dans le mois d'avril, j'eus une
maladie dont il me resta une éruption érysipélateuse. Il
se forma aussitôt sur toute la surface de mon corps des
amas hydropiques qui produisirent un gonflement tel
qu'il fallut élargir d'une demi-verge mes vêtements. En-
suite il se forma sur mes bras et mes jambes des
ulcères douloureux au-delà de suite, l'hiver comme l'été, le
durant plusieurs années de souffrance était de verser de
l'eau froide sur ces parties. Des membres le mal ga-
gna tout mon corps. Littéralement parlant, il n'y avait
pas de repos pour moi, ni le jour ni la nuit. Lorsque
je me couchais, les douleurs s'élançaient par tout mon
système et me forçant de me lever et de me promener
des heures durant, de sorte que j'étais presque entière-
ment privée de sommeil. Cependant l'érysipèle conser-
vait son activité, les ulcères s'étendaient, et précitaient
si avant dans les chairs qu'ils ont été deux ans et demi
sujets à saigner. Pendant cet espace de près de
vingt ans j'ai consulté beaucoup de médecins. Ils ont
appelé ma maladie, parce qu'elle était accompagnée
d'une toux opiniâtre et d'un mal de côté constant et ac-
tif, ils l'ont appelée une consommation hydropique, et
quoiqu'ils fussent d'habiles médecins, ils n'ont pu me
procurer qu'un soulagement partiel et temporaire. J'ai
eu beaucoup d'autres complications que je n'entreprendrais
pas de décrire ici. J'ai aussi fait usage de beaucoup
de médicaments que l'on me recommandait comme des
remèdes infailibles pour cette maladie, mais toujours
sans succès, et j'empirai toujours.

Dans cette condition critique, abandonnée de mes
amis, et n'espérant moi-même de soulagement que de
la mort, la Providence, dans sa bonté, me procura le se-
cours opportun de votre inappréciable Salsepareille. Une
seule bouteille me donna une assurance de santé que j'ai
n'aurais pas éprouvée une seule fois depuis vingt ans.
Quand j'en eus pris une seconde, mon gonflement dimi-
nua, et douze jours après le 8 octobre, que j'avais com-
mencé à faire usage de votre Salsepareille, j'ai pu, la
nuit, d'un sommeil et d'un repos aussi satisfai-
sants que j'en avais jamais connus lorsque
j'étais en santé parfaite. De plus, j'ai été dans ce
court espace de temps soulagée de ces douleurs cuisantes
et incessantes qui avaient sillonné mes jours et privé mes
nuits de repos. Les ulcères sur mes membres sont gué-
ris, l'érysipèle a disparu, et ma corpulence est presque
réduite à sa première mesure.

Je regarde comme un privilège de pouvoir rendre ce
témoignage aux effets salutaires de votre Salsepareille.
Mille remerciements, messieurs, de la part d'une person-
ne qui vous doit, après Dieu, son bien-être et ses espé-
rances de santé. Et puisse la même Providence qui
m'a dirigée vers votre aide faire de vous les heureux et
honorés instruments de ses bienfaits pour d'autres affli-
gés et réduits au désespoir comme l'était votre très-
sage et très-reconnaisante amie,

ASENATH M. PHILLIPS.
Comté de New-London, savoir :
Norwich, 4 novembre 1842.

Par-devant moi soussigné a comparu en personne la
sue-nommée Asepath M. Phillips, laquelle a affirmé
par serment les faits énoncés dans la relation ci-dessus.
(Signé) RUFUS W. MATHEWSAN,
Juge de Paix.

Connaissant personnellement Madame Phillips, je cer-
tifie que les faits ci-dessus affirmés sont substantielle-
ment exacts.
(Signé) WILLIAM H. RICHARDS,
Ministre de l'Evangile à Norwich (Connecticut).

Préparée et vendue par A. B. SANDS & Co., droguiste
et chimiste, aux bâtiments en granit, 273 Broadway
encourant Chambers-street, New-York. Et à vendre
chez les divers droguistes des Etats-Unis. — Prix 1 \$
à la bouteille ; six bouteilles pour 5 \$.

On prie respectueusement le public de se rappeler que
c'est la Salsepareille de Sands qui a opéré et qui opère
tous les jours de si remarquables guérisons de la classe
de maladies la plus difficile à guérir de toutes celles
auxquelles est sujet le corps humain. Demandez la
Salsepareille de Sands et point d'autres.

REMEDE CERTAIN
POUR
Les toux, rhumes, la coqueluche,
la grippe, etc., etc.
ELIXIR VEGETAL
BALSAMIQUE.

ENCOURAGE par le grand débit de son Elix-
ir Vegetal Balsamique, et convaincu de son ef-
ficacité supérieure et de sa parfaite innocuité, le proprié-
taire de ce médicament croit devoir l'offrir au public, bien
certain que dans tous les cas de toux, rhumes, asthme,
grippe (influenza), et dans toutes les maladies pulmo-
naires où l'on en fera usage, on se sentira immédiate-
ment soulagé.
Ce médicament, par sa propriété pectorale et balsa-
mique, est un excellent remède pour les toux seches, pour
les toux qui sont souvent causées par les vers, ou que les
enfants éprouvent au temps de la dentition ; il est aussi
d'un service inappréciable dans la coqueluche.
Il est très-agréable au goût, les ingrédients plus nau-
seux étant complètement couverts par l'anis.
On se peut administrer aux enfants dans l'âge le plus tendre
aussi bien qu'aux adultes, et on peut le prendre en tout
temps avec la certitude d'un soulagement.
Dans la grippe ou l'influenza, il a opéré des cures des
plus extraordinaires ; beaucoup d'individus se sont sou-
lagés immédiatement après avoir pris une seule
dose, et complètement guéris après en avoir pris une
seule bouteille.
A vendre seulement chez
ALEXANDER BEGG,
Coin des rues Couillard et St. Joseph
En bouteilles à 1 \$ et 2 \$ chaque.
Québec, 12 juillet 1843.

**PLUS DE
TROIS CENT VINGT
INDIVIDUS** ont été guéris de Toux de Rhu-
mes et de la Grippe depuis une semaine par le
**L'ELIXIR VEGETAL BALSAMIQUE
DE BEGG**
Prix 1 \$ et 2 \$ la bouteille.
Le témoignage suivant de la part de M. GEORGE
HOWARD, chirurgien vétérinaire à Québec, montre les
effets merveilleux de ce médicament.
Québec, 12 juillet 1843.

Cher monsieur,
J'ai beaucoup de plaisir à rendre témoignage des
merveilleux effets de votre médicament. Il y
a environ trois semaines je fus pris d'un rhume et d'un
mal de gorge très-violent, accompagnés d'une extrême
faiblesse et de douleurs par tout le corps. Trouvant
que rien ne me procurait un soulagement même tempo-
raire, je me décidai à essayer une bouteille de votre
Elixir Vegetal Balsamique, et chose merveilleuse, je
n'en eus pas pris une seule bouteille que je me sentis
beaucoup mieux, et avant que j'eusse achevé une se-
conde bouteille j'étais parfaitement guéri. Depuis lors j'en
ai donné plus d'une douzaine de bouteilles à différents
individus atteints de la grippe (influenza), et j'ai trouvé dans
tous les cas que les maladies retentent le plus grand bien
de son usage. Je puis dire aussi que mon fils, âgé de
sept ans, était pris de la coqueluche d'une manière
si violente que je désespérais de sa vie ; en prenant
seulement partie d'une bouteille il fut rendu à une santé
parfaite. Vous êtes libre de faire tel usage que vous
jugerez à propos de cette lettre, et croyez-moi,
Cher monsieur,
votre très-obéissant serviteur,
Signé **GEORGE HOWARD,**
A Mr ALEX. BEGG,
Chimiste, Québec.

PARFUMERIE.
Brosses et Peignes
en grande variété et de manufacture supérieure
— AUSSI —
Son assortiment accoutumé de
DROGUES VERITABLES,
Préparations Chimiques et
Médecines à Patente.
ALEXANDER BEGG.
Québec, 22 juillet 1843.

GINGER NECTAR,
SODA-WATER,
ET
LI-MONADE,
Avec les Syrops suivants :
SALSEPAREILLE,
FRAMBOISE,
CITRON,
GINGEMBRE,
SE TROUVENT AU MAGASIN DU SOUSSIGNÉ,
ALEXANDER BEGG,
Coin des rues Couillard et St. Joseph,
faisant face à la rue St. Jean.
Québec, 22 juillet 1843.

ALEXANDER BEGG,
Chimiste et Droguiste,
COIN DES RUES COUILLARD ET ST. JOSEPH,
A en main quelques
Cigares Supérieurs,
Cazadores, Regalias, et Canones.
— AUSSI —
Un lot de **VIANDES, POISSONS, SOUPES, SAUCES**
CONSERVÉS, etc., etc., etc.
Québec, 22 juillet 1843.

**SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE ET HISTORIQUE
DE QUÉBEC.**

LA Société, conformément à ses réglemens
a résolu de mettre au concours des prix pour les
divers sujets qui suivent :
1. Pour le meilleur essai sur les plantes du Canada,
employées par les indigènes ou les colons, dans la méde-
cine ou dans les arts. On devra donner le nom botani-
que, le nom vulgaire et le nom sauvage de chaque
plante.
2. Pour le meilleur essai sur l'existence probable de
dépôts de houille ou charbon de terre au Canada.
3. Pour le meilleur essai sur l'ichthyologie ou l'histo-
ire naturelle des poissons du Saint Laurent et de ses
tributaires.
4. Pour la meilleure notice sur les bâtiments à vapeur
employés dans la province qui donnent le plus d'effet
utile. Outre la force comparative de leurs machines, on
devra noter la forme des bâtiments, leur tirant d'eau,
leur vitesse moyenne, et tout ce qui généralement af-
fecte leur vitesse ou leur fonctionnement en général, et don-
ner une description particulière de leurs mouvements,
avec les améliorations introduites depuis dix ans dans
les fournaux et les machines, sans oublier celles des
roues à aubes et l'emploi de la vis d'Archimède comme
moyen de propulsion.
5. Pour le meilleur moyen de prévenir, d'arrêter et
de supprimer les incendies, pouvant s'employer en Ca-
nada dans les différentes saisons de l'année.
6. Pour le meilleur essai sur les différentes manières
de chauffer et d'aérer les maisons particulières et les édi-
fices publics en usage en Europe et en Amérique, don-
nant la description des différents appareils, et indiquant
jusqu'à quel point ils pourraient convenir à notre climat.
7. A la personne qui établira un nouvel article d'ex-
portation du cru ou de la manufacture du pays.
8. Pour le meilleur essai sur quelque-une des langues
autres que celles des indigènes de ce continent et qui
sont encore comprises, expliquant la structure gram-
maticale ou donnant un vocabulaire de la langue, ou l'un
et l'autre, surtout de celles sur lesquelles il n'a encore été
rien publié.
9. Pour le meilleur essai sur un sujet quelconque
ayant rapport à l'histoire du Canada.
10. Pour le meilleur essai sur quelque sujet d'écono-
mie morale ou politique.
11. Pour la meilleure poésie descriptive de paysage,
de caractère ou de mœurs du Canada, en français, en
anglais ou en latin.
12. Pour la meilleure peinture à l'huile sur un sujet
canadien, par un élève ou un amateur.
13. Pour la meilleure peinture en détrempe d'un
paysage canadien, par une jeune demoiselle ou un jeune
monsieur.
14. Pour le meilleur dessin architectural d'un édifice
qui conviendrait pour servir de résidence au gouverneur-
général du Canada.
La Société offre maintenant quatorze prix consistant
en des MÉDAILLES D'ARGENT de première classe, corres-
pondant au nombre des sujets ci-dessus énumérés, dont
un sera décerné au candidat heureux ou à l'auteur du
meilleur essai ou écrit sur chaque sujet.
Il est entendu que la Société se réserve le droit de ne
pas décerner les prix s'il n'était présenté aucune produc-
tion qui, à son jugement, en fût digne.
CONDITIONS.
Les écrits pourront être en anglais ou français, et le
concours est ouvert à toutes personnes résidant sur le
continent ou dans les îles d'Amérique.
Chaque production devra être accompagnée d'un bil-
let cacheté portant pour souscription le titre de la pro-
duction, et contenant le nom de l'auteur et le lieu de
sa résidence, et devra être transmise, franco, à l'adresse
du secrétaire correspondant, de manière à pouvoir être
reçu par lui, au plus tard, le 20 février prochain.
Les PRIX seront décernés le DERNIER JOUR du mois
d'AVRIL prochain, à ONZE HEURES du matin.
W. H. A. DAVIES,
Secrétaire correspondant.
Québec, 10 août 1843.

BANQUEROUTES.
PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire d'HANNAH HAYES, faillie.
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner,
Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de
Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette
partie de la Province du Canada, constituant ci-devant
la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une ordon-
nance passée dans la seconde année du règne de sa Ma-
jesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banque-
routiers et l'administration et la distribution de leurs
biens et effets," a fait émaner un warrant sous son
seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeu-
bles et meubles d'HANNAH HAYES, de la cité de
Québec, dans le District de Québec, Marchande publi-
que et aubergiste.
Avis est par le présent donné que le paiement d'au-
cune dette et la délivrance d'aucune propriété apparte-
nant à la dite HANNAH HAYES, à la dite HANNAH
HAYES, ou pour son usage, et le transport d'aucune
propriété par elle la dite HANNAH HAYES, sont
prohibés par la loi.
Avis est aussi par le présent donné qu'une assem-
blée des créanciers de la dite HANNAH HAYES pour
prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics
de ses biens, se tiendra SAMEDI le VINGT-TROISIE-
ME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures du
matin, au bureau du dit Commissaire, situé rue Sault-
au-Matelot dans la Basse-Ville de la Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 7 septembre 1843.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire de PIERRE JULIEN, faillie.
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner,
Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de
Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette
partie de la Province du Canada, constituant ci-devant
la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une ordon-
nance passée dans la seconde année du règne de sa Ma-
jesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banque-
routiers et l'administration et la distribution de leurs
biens et effets," a fait émaner un warrant sous son
seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeu-
bles et meubles de PIERRE JULIEN, de la Cité de
Québec dans le District de Québec, Charpentier et
Bâtimeur.
AVIS est par le présent donné que le paiement d'au-
cune dette et la délivrance d'aucune propriété apparte-
nant au dit PIERRE JULIEN, audit PIERRE JULIEN,
ou pour son usage, et le transport d'aucune propriété par
lui le dit PIERRE JULIEN, sont prohibés par la loi.
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée
des créanciers du dit PIERRE JULIEN, pour prouver leurs
créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens,
se tiendra LUNDI le NEUVIEME jour d'OCTOBRE
courant, à ONZE heures du matin, au Bureau du dit
Commissaire, situé rue Sault-au-Matelot dans la Basse-
Ville de la Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 22 septembre 1843.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire de JAMES BELL FORSYTH et ALEX-
ANDER DAVIDSON BELL, faillies.
ATTENDU que Robert Hunter Gairdner,
Ecuyer, de la cité de Québec, dans le District de
Québec, et y résidant, un des Commissaires pour cette
partie de la Province du Canada, constituant ci-devant
la Province du Bas-Canada, pour les fins d'une ordon-
nance passée dans la seconde année du règne de sa Ma-
jesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banque-
routiers et l'administration et la distribution de leurs
biens et effets," a fait émaner un warrant sous son
seing et sceau, à moi adressé, contre les biens immeu-
bles et meubles de JAMES BELL FORSYTH et ALEXANDER DAVID-
SON BELL, tous deux de la cité de Québec, dans le
District de Québec, Marchands et associés sous les noms
et raison de Forsyth et Bell, et de chacun d'eux.
AVIS est par le présent donné que le paiement d'aucune
dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant aux
dits JAMES BELL FORSYTH et ALEXANDER DAVIDSON
DAVIDSON BELL, aux dits JAMES BELL FORSYTH
et ALEXANDER DAVIDSON BELL, ou pour leur
usage, et le transport d'aucune propriété par eux les
dits JAMES BELL FORSYTH et ALEXANDER DAVIDSON
DAVIDSON BELL, sont prohibés par la loi.
AVIS est aussi par le présent donné qu'une assemblée
des créanciers des dits JAMES BELL FORSYTH et
ALEXANDER DAVIDSON BELL, pour prouver leurs
créances et choisir un ou plusieurs Syndics de leurs
biens, se tiendra MARDI, le DIXIEME jour d'OCTO-
BRE prochain, à ONZE heures du matin, au Bureau
du dit Commissaire, situé rue Sault-au-Matelot dans la
Basse-Ville de la Cité de Québec.
J. S. HILL,
Gardien.
Québec, 27 septembre 1843.

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DE QUÉBEC.
Dans l'affaire de HENRY JAMES CREIGHTON et
HENRY BISSET JOHNSTON, faillies.
UNE assemblée des Créanciers des dits HEN-
RY JAMES CREIGHTON et HENRY BISSET
JOHNSTON, Marchands, faisant commerce sous les
noms et raison de H. B. JOHNSTON & Co., à Gaspé
dans le district de Québec, se tiendra au Bureau du sou-
signé Commissaire des Banqueroutiers pour ce district,
situé dans la Basse-Ville de cette Cité, MERCREDI le
VINGT-CINQ OCTOBRE prochain, à ONZE heures du
matin, auxquels temps et lieu toutes objections pour un
certificat de décharge aux dits banqueroutiers devront être
signifiées au dit Commissaire, et tous ceux qui n'ont pas
prouvé leurs créances pourront le faire.
R. H. GAIRDNER,
Commissaire des Banqueroutiers.
Québec, 28 août 1843.

AVIS.
LES soussignés donnent avis qu'ils ont été
conjointement nommés Syndics de la Faillite de
MICHEL ELOT DIT JULIEN, de Québec, Marchand,
en banqueroute, et requièrent tous ceux qui doivent à
la dite Faillite de payer sans délai entre les mains de
CHARLES LANGEVIN, l'un d'eux, dûment autorisé à
recevoir.
CHARLES LANGEVIN,
PIERRE BOISSEAU.
Québec, 27 septembre 1843.

ACADEMIE DE DANSE,
L'HOTEL D'ALBION, RUEDUPALAIS.
M. RASIMI, des Académies Royales de
Londres et de Paris, a l'honneur d'an-
noncer très-respectueusement qu'à la sollicitation de
beaucoup de Dames et de Messieurs de cette ville, il ou-
vrira le LUNDI 2 OCTOBRE, au lieu ci-dessus, une
ACADEMIE pour l'instruction des jeunes Dames
et Messieurs dans l'art élégant de la Danse.
Les parents qui y envoient leurs enfants peuvent être
assurés qu'il ne sera épargné aucune peine pour leur
avancement.
M. R. prend la liberté de dire qu'il est muni de
lettres de recommandation de la part de beaucoup de
familles très-respectables, témoignant de sa capacité.
M. R. ayant pris la salle de Bal pour la saison, serait
charmé d'en prêter l'usage, avec musique, à des parties
de quadrille, etc., à des prix raisonnables.
Heures de classe pour les jeunes Dames, depuis
TROIS heures jusqu'à CINQ heures de l'après-midi.
On pourra savoir des particularités ultérieures, les
prix, etc., dans la soirée du 27, à l'Académie, où l'on
pourra aussi avoir des leçons privées en s'adressant à
M. R.
Québec, 28 août 1843.

Tôle à Tuyaux
A VENDRE PAR
J. H. JOSEPH & Cie,
Quai Napoléon.
Québec, 27 septembre 1843.

**DEPARTEMENT DES TERRES DE LA
COURONNE.**
Kingston, 9 Septembre 1843.
AVIS est par le présent donné aux personnes
qui ont fait des applications pour des Licences
pour couper du bois sur les terres vacantes de la
Couronne dans le territoire au S. E. du chemin du Portage
de Temiscouata et sur les différentes branches de la ri-
vière St. François et dans les districts adjacents, au
nord de la rivière St. Jean :
Qu'une vente publique de Licences pour le territoire
ci-haut désigné, aura lieu à ce Bureau, MARDI, le 10
d'octobre prochain, à midi.
L'étendue de terre sera divisée en sections, et chaque
section sera mise à l'enchère séparément et adjugée à
l'enchère qui aura demandé la plus grande quantité
de bois à être coupé sur la dite étendue, à être payé
d'après le prix suivants, savoir :
Un rouge par billot de 12 pieds, 7½d. chaque ; par
piéd carré, 1d.
Un blanc, par billot de 12 pied, 5d. chaque ; par
piéd carré, ¼d.
Epave, par billot de 12 pieds, 2½d. chaque.
La quatrième partie du prix sera au comptant. Des
bons au port acceptés pour le rendu payables en cet
provinces, le 1er octobre 1844, avec deux cautions ré-
sidentes en ce territoire.
On ne recevra d'enchère pour cette saison, (et jusqu'à
ce que l'exploration et l'arpentage de dit a étendue de
terrain aient été complètes) de ceux qui auront filé
leurs applications à ce Bureau avant la date de cet avertis-
sement.
11 Sept.

**DEPARTEMENT DES TERRES DE LA
COURONNE.**
Kingston, 29 septembre 1843.
IL A PLU A SON EXCELLENCE LE GOUVER-
NEUR-GÉNÉRAL nommer les personnes sus-men-
tionnées Inspecteurs des Réserves du Clergé :
JOSEPH P. BURAU, des Trois-Rivières, et JOHN
GRANT, de la Rivière-du-Loup, pour le District muni-
cipal des Trois-Rivières, comprenant les Townships de
Canton et Hunterston.
LEONARD BROWN, de Dunham, et HIRAM COREY, de
Stanbridge, pour le District de Missisquoi, comprenant
les Townships de Broms, Bolton (dont partie est dans
Sherbrooke), Dunham, E. Y., Fairham, Granby, Milton,
Paton, Roxton, Shefford, Stanbridge, Stukely et Sutton.
JOHN BURNAT, de Leeds, et JOHN HUME, du même
lieu, pour la partie Ouest du District de la Chaudière,
comprenant les Townships de Broughton, Dorset, Hal-
ifax, Inverness, Ireland, Leeds, Nelson, Shenly, Theif-
ord et Tring.
Les erreurs et omissions suivantes, qui se sont
glissées dans les précédentes annonces de la nomination
d'Inspecteurs des Réserves du Clergé pour d'autres Dis-
tricts, sont ici rectifiées à savoir :
Dans l'annonce datée du 20 juillet 1843, dans l'énu-
mération des Townships compris dans le District de
Sherbrooke, au lieu de "Dillon" lisez "Dillon", et ajou-
tez "Marston".
Dans l'annonce datée du 4 août dans l'énumération
des Townships compris dans la partie Est du District
de la Chaudière, au lieu de "Milford", lisez "Watford".
Dans l'énumération de ce x compris dans le District
de Sydenham, au lieu de "Strimlow", lisez "Onslow".

**DEPARTEMENT DES TERRES DE LA
COURONNE.**
Kingston, 13 septembre 1843.
ON fait savoir par ces présentes à celles des
personnes ayant fait partie de la ci-devant Milice
Incorporée de la ci-devant province du Bas Canada dont
les noms ont paru dans les listes publiées par la ci-
devant Commission des Réclamations de Milice pour la
dite-province, de Réclamations admises, et qui n'ont pas
encore reçu le Scrip préparé pour elles, qu'à l'avenir on ne
reconnaitra dans ces Bureaux (où le dit Scrip est déposé)
aucune procuration pour obtenir le dit Scrip, à moins
qu'elle ne soit strictement conforme en tous points aux
lois maintenant en vigueur dans le Bas-Canada.
Il devra aussi être ajouté à toutes telles procurations
un certificat signé par au moins l'un des Notaires par-
devant lesquels la procuration aura été dressée, comme
celui qui la constitue lui est connu, est vraiment la per-
sonne y désignée, et qu'il croit la personne ayant
droit au Scrip pour lequel la procuration est faite.
Dans le cas où la procuration ne serait pas faite de
vant Notaire, elle devra être attestée par deux témoins
qui soient des personnes connues, respectables et déin-
téressées, telles que des Messieurs du Clergé, des Juges
de paix, etc., résidant au même lieu que le consti-
tuant, et être accompagnée d'un semblable certificat
aussi signé par eux.
A. N. MORIN.

**SALLE D'EXPOSITION DE FOURRURES
EN GROS ET EN DETAIL.**
C. SOLOMON & Co.
INFORMENT respectueusement le public de
Québec qu'ils se proposent d'ouvrir un assortiment
splendide de FOURRURES MANUFACTURÉES, dans
tous les genres en usage pour les Dames et les Mes-
sieurs.
Le département des Dames consistera en Manchons,
Cardinaux, et Boas, en Zibeline de Russie et du Cana-
da, fouine, ermine, martre de roche, française et alle-
mande, vison, loup-cervier naturel et lustré, écureuil
de Sibérie, avec toutes sortes de fourrures en général.
Aussi, Chapeaux, gants, gantelets, et Garnitures pour
correspondre.
Dans le département des Messieurs on trouveront
toutes les nouveautés sous forme de Casquettes en
martre, loutre naturelle et lustrée, loup-marin de la mer
du sud, vison ; Gantelets, Gants et Mittaines pour
correspondre ; avec un assortiment élégant de Robes et
Peaux pour sleighs simples et doubles, et toutes les va-
riétés d'Habits fourrés. Le tout sera prêt pour être in-
specté le 14 octobre.
Québec, 18 septembre 1843.

ÉCOLE DU SOIR,
FRANÇAISE ET ANGLAISE.
Le soussigné ouvrira son école du soir LUNDI
le 2 OCTOBRE prochain, à son domicile, rue
Couillard, N.º 6.
Il peut donner des leçons privées et admettre deux
pensionnaires.
CLEMENT CAZEAU.
Québec, le 29 septembre 1843.

A VENDRE,
A LA LIBRAIRIE CANADIENNE,
LE PORTRAIT DE L. J. PAPINEAU, li-
thographié par Maurin à Paris, prix trente sous.
Québec, 2 août 1843.

AUX MEUNIER.
TOILE A BLUTEAUX BREVETÉE DE
BLACKMORE ET CO.
SANS couture et très-bien connue, et depuis
longtemps en usage en Canada pour bluter la farine
j'offre celle qui est à meilleur marché, qui blute le plus
ite, et qui s'adapte le plus simplement aux moulins ;
elle exige peu de force motrice, et répond à toutes les
fines qu'on doit se proposer en blutant la farine. Il y en
aura un approvisionnement constant au magasin de
Quincailleur de H. S. SCOTT, marché de la Haute-
ville, — Québec, 21 Juin 1843.

**BLANCS DE MAGISTRATS
A VENDRE A CE BUREAU.**
LISTE DES AGENTS.
E. R. FABRE, Ecuyer, Montréal.
M. L. B. GAREAU, Trois-Rivières.
LOUIS BARBEAU, Ecuyer, Rivière du Loup.
H. DE ROUVILLE, Ecuyer, Baie St-Paul.
JOHN KANE, St-Antoine.
ISAIE NOEL, Ecuyer, St-Thomas.
DR. ETIENNE TACHE, St-Roch.
AMABLE MORIN, Ecuyer, St-Roch.
MM. CASGRAIN & TETU, Rivière-Québec.
ALEXIS GAGNE, Ecuyer, Kamouraski.
M. R. PUTZ, Ste. Anne Laponnière.
Jos. FILTRAY, Ecr., M. P. L'Annonciation.
A. F. METHOT, St. Pierre des Basques.
SIMON FRASER, Ecuyer, St-Jean Port-Joly.
EDOUARD TREMBLAY, Ecr., Trois-Pistoles.
Malbaie.

**FONDERIE A VAPEUR DU ST. LAURENT
RUE CHAMPLAIN.**
OBJETS EN FER ET CUIVRE FONDUS
de toute espèce, ouvrages pour Machines à va-
peur, pour Moulins, Garnitures de Cabestan, Pomper,
Ferrures de Gouvernail, etc. etc., exécutés avec promp-
titude et à des prix raisonnables par
M. MILKIN & HENRY.
Québec, 18 septembre 1843.

A VENDRE
A la Librairie Canadienne,
LE DICTIONNAIRE DE CONVERSA-
TION en DIX volumes in-12, et la SCIENCE de
CLAUDIUS en TRENTE-SIX volumes in-12.
J. B. FRÉCHETTE, père.
Québec, 1 septembre 1843.

CARDES.
LES soussignés auront constamment en main
un assortiment de CARDES à MOULIN et à
MAINS de qualité supérieure de la manufacture
"BEAVER WORKS," Montréal.
F. X. METHOT & Co.
Québec, 20 mai 1843.

**En débarquement et vendre par le
soussigné :**
25 QUARTS Huile de baleine,
15 do. do. de morue,
25 do. de Saumon,
40 quantaux Morue de table,
— AUSSI, A BON MAGASIN : —
10 barriques Huile de loup-marin "clarifiée"
50 quarts Morue verte,
15 drafts grande do. do.,
15 quarts Hareng de Labrador,
— AVEC —
Son assortiment ordinaire de liqueurs spiritueuses et
simple, vin, et épicerie, etc. etc. etc.
A. LENFESTEY,
17 rue St. Pierre.
Québec, 22 août 1843.

Traite sur la Tenue des Livres
PAR JOS. LAURIN,
A VENDRE à l'Imprimerie Canadienne,
A Brochure, 18. 3d.
Québec, 24 mars 1842.

**HUILE DE MARSOULIN DEUX FOIS
CLARIFIÉE.**
A VENDRE chez les soussignés,
Agents, pour cette vente, de MM.
CASGRAIN et TETU, de la Rivière-Qué-
bec, HUILE DE MARSOULIN clarifiée
par un nouveau procédé et préparée avec le plus grand
soin pour l'usage des familles. Cette huile est garantie
supérieure aux meilleures huiles d'Olive employées dans
les lampes, sous le double rapport de la durée et de la
beauté de la lumière qu'elle produit. Elle est aussi
exempte de mauvaise odeur et ne produit point de fume-
me.
JAMES GIBB & Co.,
Rue Saint Pierre.
Québec, 6 septembre 1843.

BRASSERIE DE ST. ROCH.
LES soussignés donnent avis par le présent
que depuis leur acquisition de ce vaste et
précieux établissement, si bien connu, ils se
sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont
introduit toutes les améliorations modernes qui
ont porté l'art du brasseur à un si haut degré de
perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande.
Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps li-
vrer de la bière égale sinon supérieure à toute
autre dans la province. Ils ont maintenant
prêtes à livrer, de l'AILE PALE et de la BIÈRE
DE TABLE, et ils auront sous peu
DU PORTER ET DE L'AILE DE BURTON.
Ils sollicitent respectueusement une part du
patronage public.
(Signé) THOS. W. LLOYD.
PAUL LEPPER.
28 Novembre 1842. p. 6.

Manteaux et Redingottes
DE
CAOUTCHOUC, (India rubber.)
EN ligne de Croix de la Manufacture de MM. C. Mac
INTOSH & Co de Londres, à vendre par les soussi-
gnés :
VITAL TETU & Co.
Québec, 11 avril 1843. Basse-Ville.

A VENDRE A CE BUREAU.
RÈGLEMENTS ET SOUVENIRS DE RE-
TRAITE — AUSSI —
MANIÈRE de dire le CHAPELET.
Québec, 10 Novembre 1842.

Le soussigné vient de recevoir un grand assor-
timent de LIVRES BLANCS de toutes sortes qu'il
vendra à bas prix ; ces Livres consistent en :
Brouillards de différentes grandeurs et épaisseurs, très
bien reliés,
Journaux do do do
Grands Livres do do do
Do Foolscap, do do do
Do Oblong, do do do
Do Quarto, et une grande variété d'autres
petits livres blancs qui peuvent servir journellement.
— AUSSI —
CAHIERS pour la FLUTE, VIOLONS, et papier à
MUSIQUE, etc.
J. B. FRÉCHETTE, père.
Librairie Canadienne, 29 août 1843.